



**ROSA
LUXEMBURG
STIFTUNG**

RLS RESEARCH PAPERS ON PEACE AND CONFLICT STUDIES IN WEST AFRICA

**ETUDE SUR LES SOLUTIONS
ALTERNATIVES POUR LA PAIX AU
MALI**

12/2024/1

ETUDE SUR LES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR LA PAIX AU MALI

A propos de l'auteur : Dr MILLOGO Kibessoun Pierre Claver

Dr. MILLOGO est Docteur en Droit public et Chercheur au Centre National pour la Recherche Scientifique et Technologique (C.N.R.S.T.) à Ouagadougou (Burkina Faso). Il est l'auteur d'une thèse de Doctorat sur La législation déléguée en droit comparé en 2016 soutenue à l'université Ouaga II et publiée aux éditions de la Maison du droit en 2019.

Il est aussi l'auteur de l'ouvrage : Le droit au procès équitable à l'épreuve de la répression du terrorisme international : apports et influences de la Cour européenne des droits de l'Homme publié aux éditions l'Harmattan en 2017, La séparation des pouvoirs. Etude comparative et analytique en 2018, Droit constitutionnel : théorie générale et régimes politiques en 2019, la génération « je connais mon droit ». Analyse juridique des droits et devoirs en 2020 et les limitations des droits fondamentaux en période de lutte contre le terrorisme en 2021.

Il est en outre l'auteur de plusieurs articles de doctrine sur le Droit international, le terrorisme international, le pouvoir judiciaire, le Droit constitutionnel et le Droit comparé.

Étude coordonnée par Marie N'guettia.

QUESTION N° 4 :

Quels sont les acteurs qui, à partir de l'extérieur, profitent des retombées économiques et géopolitiques des conflits ? Quels sont les acteurs qui profitent des conflits au niveau local ? Quels sont les groupes d'intérêts qui soutiennent les groupes armés ?

PLAN

PLAN	02
RESUME	03
INTRODUCTION	04
I. Les Axes de Reflexions et les Enjeux/Perspectives	09
1. Axes de Reflexions	10
2. Enjeux et Perspectives	11
II. L'histoire de la Crise et l'Islamisme Endogène	16
1. L'histoire de la Crise	17
2. L'Islamisme Endogène	18
III. Les acteurs qui profitent du conflit malien de l'extérieur	21
A. Le financement international du terrorisme au Malien.....	22
1. Le rôle supposé de certains pays de l'Union européenne et de certaines monarchies du Golfe	22
2. Le rôle de certains pays de l'espace CEDEAO	24
B. Les moyens de financement du terrorisme au Mali	27
1. Le commerce, contrebande d'armes et le trafic de drogue	27
2. Les œuvres caritatives et les O.N.G	29
IV. Les acteurs et les groupes d'intérêts qui alimentent le conflit malien	32
A. Les groupes armés et les groupes djihadistes	33
1. Les groupes armés qui profitent du conflit.....	33
2. Le rôle et les ambitions des groupes djihadistes	36
B. Les groupes d'intérêts actifs au Mali	39
1. Les acteurs clés au niveau de ces groupes d'intérêts	39
2. Les bonnes affaires réalisées au Centre du Mali	41
CONCLUSION	45



R É S U M É

La crise socio-politique actuelle au Mali, exacerbée par le terrorisme, n'est pas sans précédent. D'autres nations telles que l'Algérie, la Russie et la Mauritanie ont déjà réussi à combattre efficacement le terrorisme par le passé. L'objectif de cette étude était d'analyser les acteurs internes et externes qui tirent avantage des conséquences de cette crise. L'étude visait également à identifier les sources de financement des groupes armés et djihadistes impliqués dans ce conflit. Il en découle que la crise au Mali trouve son origine dans des facteurs internes, mais prend une dimension internationale en raison notamment des ressources et des richesses présentes dans le sous-sol malien. Pour solutionner le conflit, il faut des réformes internes sur le plan militaire, mais aussi sur d'autres plans comme la gouvernance en général. Mais la coopération régionale et internationale s'avère indispensable. Le terrorisme est un phénomène multidimensionnel et par conséquent le combat qui est mené contre ce phénomène doit se faire aussi bien sur le plan militaire que sur les plans idéologique, culturel, religieux, politique, géopolitique, philosophique et médiatique notamment. Certains pays cités ont réussi à éradiquer le terrorisme et donc le Mali aussi peut y arriver. L'espoir est donc permis.

Mots clés : Crise-Mali-Menace-Djihadiste-Groupes armés-terrorisme-Islamisme-Acteurs-Ressources minières-Ressources économiques-Paix.

INTRODUCTION

La question du nord du Mali constitue une préoccupation constante pour l'ensemble des gouvernements du pays depuis l'obtention de son indépendance jusqu'à nos jours. Chaque régime politique a été confronté à cette question épineuse, cherchant à élaborer des solutions qui, bien souvent, se sont avérées inefficaces. Ce faisant, si au début, la question ou le problème du nord du Mali était juste présenté par certains esprits en mal de fantasmie comme une révolte irrédentiste conduite par des tribus touarègues aidées par un lobby occidental obnubilé par le mythe des hommes bleus martyrisés dans leur espace vital par leurs compatriotes noirs, voire mandingues ; aujourd'hui, le problème dit du « nord » du Mali est plus complexe et dépasse largement la question touarègue pour impliquer des communautés locales et des États à l'échelle internationale.

Pour cela, il serait insuffisant d'aborder la question du nord du Mali uniquement à travers le prisme des revendications touarègues. Afin de comprendre et résoudre véritablement cette question cruciale, il est impératif de l'appréhender à la lumière des récents développements de la crise malienne. Il est essentiel de scruter les divers aspects de ce dossier brûlant en examinant les enjeux dans le contexte global de l'historique de la crise, de son traitement au cours des cinquante dernières années, et des perspectives de résolution, en considérant particulièrement l'influence de l'islamisme salafiste dans la région du Sahel. Cette perspective complexe offre une vision plus complète du tableau, dépassant ainsi une analyse simpliste centrée uniquement sur les revendications ethniques. (Source ; conférence-débat de la gauche malienne au premier trimestre 2013 sur la rébellion au nord ; Bilan et perspectives)

L'extension du terrorisme depuis le Moyen-Orient et certains pays d'Europe a fini par concerner la zone sahélienne¹. Suite à la chute du colonel Mouhamar Khadafi en Lybie en 2011, le terrorisme islamiste s'est propagé en Afrique subsaharienne et plus précisément au Sahel concernant d'abord le Tchad, le Niger, le Mali puis maintenant d'autres pays comme le Burkina Faso. L'extension se poursuit en Afrique de l'Ouest avec des menaces qui concernent désormais le Togo, le Bénin et même la Côte d'Ivoire. Si le terrorisme lui-même n'est pas nouveau², son extension de cette manière dans le Sahel en général et au Mali en particulier est inédite et interpelle.

Les acteurs qui profitent des retombées économiques³ et géopolitiques du conflit sont censés bénéficier en tant qu'États ou individus des avantages au niveau économique et aussi au niveau des relations politiques expliquées géographiquement des ressources du Mali. Mais le conflit malien profite à certains acteurs vivant au Mali aussi. Enfin, il existe des groupes d'intérêts, capables de faire pression sur les autorités politiques du Mali et qui ont intérêt à ce que le conflit malien se perpétue dans le temps. Les acteurs sont des personnes

1- TAJE Mehdi, « Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel », *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest* N°1, août 2010, pp.1-8.

2- HUGEUX Vincent, *L'Afrique en face : dix clichés à l'épreuve des faits*, Paris, Éditions Armand Colin, mai 2010, p. 54.

3- GIRI Jacques, *Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ?* Paris, Karthala, 1983 ; *Ibid*, *Le Sahel au XXIe siècle : un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéliennes*, Paris, Karthala, 1989 ; *Ibid*, *Histoire économique du Sahel*, Paris, Karthala, 1994.

morales ou physiques qui participent au conflit armé en cours au Mali. Ces acteurs extérieurs peuvent participer directement ou par pays interposés au conflit malien et profiter des retombées économiques qui peuvent être des avantages en ressources monétaires, financières liées aux richesses dont dispose le pays. La géopolitique est l'explication des phénomènes politiques et des relations politiques par la géographie⁴. Sur ce point, elle permet d'expliquer pourquoi le Mali est en guerre et quels sont les pays à l'extérieur qui profitent de ce conflit armé. Mais au Mali même, certains acteurs veulent et ont intérêt à ce que le conflit se perpétue tout simplement parce qu'ils en tirent profit. Les groupes d'intérêts sont des groupes de pression qui ont la capacité d'influencer les décisions des autorités politiques et qui cherchent à influencer ces autorités. Pour certains, ces groupes d'intérêts apportent aussi leur appui aux groupes armés qui sont actifs et combattent les Forces armées maliennes en particulier dans le Nord et dans le Centre du pays⁵.

L'intervention militaire de l'OTAN en Libye, qui a abouti à l'élimination du Colonel Kadhafi à la fin de l'année 2011, a eu pour conséquence la prolifération des armes, l'accroissement des activités liées au trafic de drogue, et l'essor d'actes terroristes dans la région du Sahel. Les touaregs qui combattaient auprès du Colonel Kadhafi sont rentrés à Kidal en décembre 2011 en colonne de 50 véhicules lourdement armés. Le Ministre de l'Administration Territoriale, le Général Kafougouné Koné est allé les rencontrer à Kidal. Après cette rencontre du Ministre de l'Administration Territoriale, ils ont été reçus au Palais par le Président de la République, le Général Amadou Toumani Touré. Le Gouvernement malien avait proposé d'intégrer les combattants dans l'armée malienne et de financer les projets d'insertion socio-économique pour ceux qui n'ont pas appris le métier des armes. Ces engagements pris par le régime du Général ATT se sont révélés insuffisants pour contenir le conflit armé dans le nord du Mali. Les combattants venus de la Libye et établis à Kidal ont rallié les rangs du groupe Ançar Dine dirigé par Iyad Ag Ghali, une allégeance qui a perduré jusqu'à l'attaque terroriste de Kona dans la région de Mopti en janvier 2013. Les groupes armés ont aisément conquis les deux tiers du territoire malien avec l'approbation tacite de l'étranger. Certains observateurs mettent en avant deux facteurs ayant favorisé cette occupation du nord : la démilitarisation de la région, stipulée dans l'accord de paix signé en 2006 à Alger entre l'État malien et les groupes armés, et le sous-équipement de l'armée malienne pour faire face aux conflits armés. La vaste étendue du territoire malien constitue également un défi majeur à l'efficacité de la lutte.

En effet, il est extrêmement ardu de surveiller et de contrôler plus de 1000 kilomètres carrés de territoire, comprenant des zones désertiques propices à la multiplication d'attaques armées simultanées. Le coup d'État de mars 2012 est l'une des conséquences de la déstabilisation de la Libye. La Communauté Internationale,

4- HEINRIGS Philipp et PERRET Christophe, « La zone fragile sahélienne, chapitre de l'Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), avril 2006.

5- KEITA Djiguiba, « Après Tenenku, l'État va-t-il abandonner Macina ? », www.maliweb.net, consulté le 20 janvier 2016

la France en tête, n'a véritablement pas aidé le peuple malien à prendre son destin en main. Depuis cette date et jusqu'aujourd'hui, le Mali a connu des soubresauts politiques et plusieurs coups d'Etats dont le dernier a été perpétré par le Colonel Assimi Goita, le Chef de l'État, Président de la Transition qui dirige actuellement le pays. Pour ces raisons, l'étude s'étalera sur cette période historique. Sur le plan géographique, la situation au Mali est intrinsèquement liée à celle de ses pays voisins et en particulier le Niger et le Burkina avec lesquels le pays partage la zone des trois frontières, véritables nids du terrorisme dans cette région du Sahel.⁶ Le Mali partage avec le Burkina 1200 km de frontière et 800 km de frontière avec le Niger. Dans le cadre de cette lutte antiterroriste, les sorts de ces trois pays semblent fatalement liés. C'est pourquoi les mesures internes à ces différents pays de lutte contre le terrorisme ne seront efficaces que si elles sont doublées d'une coopération régionale et internationale sincère et franche. L'organisation régionale créée à cet effet, le G5 Sahel a été amputée du Mali qui s'est retiré suite aux sanctions de la CEDEAO après le coup d'État du Colonel Goita⁷.

En janvier 2012 à Aguelhok, le MNLA a égorgé 105 militaires maliens sans être inscrit sur la liste des organisations terroristes par la France malgré la demande d'une majorité de la classe politique malienne et de la société civile. À l'époque, le Ministre français des Affaires Etrangères déclarait sur RFI ; les Touaregs sont nos amis. L'avancée des groupes terroristes face à une armée malienne sous-équipée et la pression du peuple malien ont précipité le renversement du régime du Général Amadou Toumani Touré en mars 2012 par le Capitaine Amadou Aya Sanogo. À l'époque, le Mali a fait appel à la France pour l'appui aérien, le matériel et le renseignement. Cette demande fut transformée par la France à un déploiement des troupes sur le sol (Opération Serval). Le Premier Ministre Choguel Kokala Maiga lors d'un débat à l'ORTM (Office des Radios et Télévisions du Mali) en 2021 revient sur la lettre du Pr Dioncounda Traoré, Président de la Transition en 2012 qui n'a jamais demandé le déploiement des troupes françaises sur le sol. Toujours dans le cadre de cette lutte, le G5 Sahel qui est une organisation régionale regroupant à l'origine le Mali, le Burkina, le Niger, le Tchad, et la Mauritanie a été créée. Mais le rôle de la France a été décrié de même que certaines monarchies du Golfe telles que le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis⁸. Ils sont accusés de vouloir profiter des ressources économiques du Mali et des richesses du sous-sol malien et de financer en cachette les groupes armés qui combattent l'armée malienne sur le théâtre des opérations. On est donc passé d'un conflit touareg localisé dans une partie du pays à une guerre aujourd'hui généralisée qui se présente à double face :

6- CHAMPIN Christophe, *Afrique noire, poudre blanche*, Bruxelles, André Versailles éditeur, 2010

7- DUMONT Gérard-François, « La géopolitique des populations du Sahel », [tp://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html](http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html)

8- TAJE Mehdi, « Sécurité et stabilité dans le Sahel africain », Occasional Paper n°19 - décembre 2006, Nato Defense College, <http://www.ndc.nato.int/research/series.php?icode=6>

des groupes armés qui combattent l'armée malienne dans le centre du pays surtout et les groupes djihadistes⁹ qui tiennent le nord du pays. Mais le conflit s'est propagé et a touché les pays voisins tels que le Burkina qui était jusqu'à présent épargné. Face à la dégradation de la situation et des relations entre la France et les pays de cette région du Sahel, la force Barkhane prendra le relais, mais sans amélioration de la situation. Face aux pressions de la rue malienne, et suite au désaccord aigu avec le Gouvernement malien, la France va retirer ses troupes du Mali en 2022 pour se redéployer au Niger et au Burkina. Mais dans ce dernier pays, des initiatives similaires de contestations sont en cours. Les relations diplomatiques ont été rompues entre la France et le Mali et les pressions s'accroissent sur le Gouvernement malien. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont annoncé leur retrait de la MINUSMA, la force onusienne présente au Mali. La France a dans la foulée annoncé la fin de l'opération Barkhane au Mali et dit réfléchir à une nouvelle forme de coopération militaire avec les pays de cette région malienne. Les groupes djihadistes qui se battent au Mali sont Al-Qaida au Maghreb islamique, Ansar Dine¹⁰, l'État islamique au Grand Sahara et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans; Le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) et la Katiba Macina¹¹. Mais il existe aussi d'autres petits groupes armés.

Les textes¹² qui encadrent le présent thème sont la Constitution malienne¹³, la Charte de la Transition au Mali, les différentes lois qui régissent l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Transition, les décisions de la Cour constitutionnelle malienne¹⁴ et les accords de coopération régissant les relations entre la France et certains de ses partenaires étrangers. Les acteurs étrangers qui profitent du conflit, les acteurs locaux et les groupes d'intérêts sont régis dans leur ensemble par ces textes.

La présente étude offre la possibilité d'explorer diverses perspectives. Dans un premier temps, une analyse historique des relations de coopération entre le Mali et ses partenaires étrangers mentionnés précédemment pourrait être entreprise, en mettant l'accent sur les répercussions économiques et géopolitiques

-
- 9 - ZARTMAN William, « Pouvoir et État dans l'islam », Revue Pouvoirs, n°12, 1983.
- 10 - International Crisis Group, « Mali : éviter l'escalade », 18 juillet 2012 ; BA Ahmadou Hampaté et DAGET Jacques, L'empire peulh du Macina 1818-1853, Paris, 1962
- 11 - DAOU Boucary, « Attaques de Ténenkou : l'ombre de Hammadoun Kouffà avec un Mouvement de Libération du Macina plane », Le Républicain, 23 janvier 2015
- 12 - La législation antiterroriste malienne actuelle trouve sa source dans la loi n°08-025 du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme. Il existe d'autres textes à savoir notamment la loi n° 008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la loi du 21 octobre 2022 sur la militarisation de la police.
- 13 - Le Mali vit sous l'empire de la Constitution du 25 février 1992. Selon ce texte, le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois. Le Président de la République nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Il nomme les autres membres du Gouvernement sur proposition du Premier ministre. Le dernier Président élu était Ibrahim Boubacar KEITA dont le mandat a été interrompu par deux coups d'État militaires, le dernier perpétré par la junte dirigée par l'actuel président Assimi GOITA.
- 14 - Arrêt n°2016-05 Cour constitutionnelle du 5 mai 2016 ; arrêt n°2017-01 du 6 juin 2016 Cour constitutionnelle et arrêt n°2017-04 du 4 juillet 2017 Cour constitutionnelle.

du conflit.¹⁵ De manière théorique, il serait envisageable d'examiner l'influence des acteurs locaux sur le déroulement du conflit. En outre, une analyse du rôle des groupes d'intérêts sur l'ensemble des acteurs impliqués dans le conflit pourrait être effectuée. Enfin, la perspective privilégiée dans cette étude consiste à explorer les retombées économiques et géopolitiques des acteurs internationaux, le rôle des groupes locaux sur ces plans, et pour terminer, l'influence des groupes d'intérêts sur les autorités politiques dans le but de maintenir le conflit. Il en découle les questions suivantes : quels sont les acteurs qui, à partir de l'extérieur, profitent des retombées économiques et géopolitiques des conflits ? Quels sont les acteurs qui profitent des conflits au niveau local ? Quels sont les groupes d'intérêts qui soutiennent les groupes armés ?

Cette étude présente plusieurs motivations distinctes. Elles peuvent être regroupées selon deux perspectives : théorique et pratique. D'un point de vue théorique, l'intérêt réside dans l'exploration des constructions intellectuelles et des réflexions qui sous-tendent la justification du conflit par les acteurs internationaux et certains acteurs locaux, ainsi que la durée de ce dernier. L'analyse des discours visant à déconstruire les idées selon lesquelles certaines puissances extérieures tirent profit du conflit et la démystification des théories du complot internes, qui suggèrent que certains acteurs locaux contribuent à la perpétuation du conflit, s'avère également pertinente.

Sur le plan pratique, l'étude vise à examiner de manière concrète comment les ressources économiques, notamment minières, du Mali bénéficient aux puissances occidentales et aux monarchies du Golfe. Il est également essentiel d'analyser comment les acteurs locaux tirent profit du conflit de manière subtile et contribuent à son maintien. En outre, l'analyse de la manière dont les groupes de pression utilisent leur pouvoir d'influence sur les autorités politiques afin de modeler l'issue du conflit représente un aspect crucial de cette perspective pratique.

À la lumière des éléments précédents, il est primordial de comprendre en premier lieu comment les acteurs étrangers façonnent l'évolution du conflit malien en exploitant les ressources économiques, les richesses, et les considérations géopolitiques. Ces relations extérieures échappent en partie au contrôle total des autorités maliennes en place. Par conséquent, une analyse approfondie de la manière dont les puissances étrangères exploitent les ressources du pays s'avère cruciale pour une meilleure compréhension de la crise actuelle au Mali (III).

Par ailleurs, des intérêts locaux, qu'ils soient représentés par des groupes d'intérêts ou des groupes armés, profitent également du conflit. Au Mali certaines personnes ont intérêt à ce que le conflit perdure parce qu'ils en tirent profit. Les groupes armés, quant à eux, sont soutenus financièrement et approvisionnés par ces acteurs locaux. Enfin, les groupes d'intérêts tirent profit de la situation de guerre contre le terrorisme et cherchent à influencer les autorités politiques dans la direction de leurs propres intérêts (IV).

Les axes de réflexion, les enjeux et perspectives, l'historique de la crise et l'islamisme endogène sont également pertinents à la recherche des solutions alternatives pour la paix au Mali. (Source ; conférence-débat de la gauche malienne au premier trimestre 2013 sur la rébellion au nord ; Bilan et perspectives)

I.

**AXES DE RÉFLEXION ET LES
ENJEUX/PERSPECTIVES**

1. AXES DE RÉFLEXION :

Le Mali, déjà en proie à de graves difficultés, a entamé une descente aux enfers, particulièrement dans les deux tiers de son territoire au nord. Les plus pessimistes jugent son évolution irréversible et vont jusqu'à prédire son entrée dans la catégorie des États qui ont « faillis » au même titre que la Somalie ou l'Afghanistan. Sans préjuger de l'avenir, l'examen de la situation permet de comprendre les racines de la crise du nord du Mali. Le territoire, étendu, enclavé, occupe une situation de carrefour qui fit autrefois sa fortune. Pauvre, la population est pluriethnique et presque entièrement musulmane. Se plaçant dans la filiation de constructions étatiques précoloniales puissantes et prospères, le Mali est fier de son héritage historique, même si sa gouvernance, depuis son indépendance, ne renoue pas avec ce glorieux passé. Ajoutons que la question touarègue se posa à plusieurs reprises. Lié à l'effondrement du régime du Colonel Kadhafi en Libye, le soulèvement lancé début 2012 a largement contribué à la déstabilisation du pays. La faiblesse économique et militaire du Mali en fait un sujet de préoccupation et/ou un objet de convoitise pour plusieurs acteurs extérieurs : ses voisins, ses alliés français et américains, des groupes mafieux et la branche régionale d'Al-Qaida, AQMI.

Le milieu, les hommes

Le nord du Mali englobe une partie du Sahara central et du Sahel. De vastes étendues dunaires, mais également de nombreux plateaux entaillés et truffés de grottes ainsi que des massifs montagneux déchiquetés ou des masses gréseuses fortement érodées forment le paysage.

Ce relief, combiné au milieu naturel aride ou semi-aride, favorise peu la présence humaine.

Le Sahara reçoit moins de 150 millimètres d'eau par an en moyenne. Sur les plateaux et les montagnes tombent des quantités un peu plus importantes, ce qui permet à de petits groupes itinérants de survivre. Des pluies irrégulières apportent au Sahel de 150 à 600 millimètres de pluies par an en moyenne. Les populations locales connaissent et utilisent des nappes souterraines, mais sont vulnérables aux variations pluviométriques intra- et interannuelles. Cette précarité pousse à des logiques de survie, peu regardantes sur les moyens, ce qui favorise la criminalisation d'une partie des habitants et la passivité de l'autre partie.

La nature offre donc aux hors-la-loi rustiques de tout poil un terrain propice aux déplacements discrets, au camouflage et au combat de guérilla. Cet environnement présente des sites pratiquement inexpugnables, comme la région de Timétrine (nord-ouest de l'Adrar des Ifoghas, au Mali) où se trouverait le sanctuaire d'AQMI.

L'histoire précoloniale de l'Afrique de l'Ouest puis le découpage colonial, font que le territoire de l'actuel État malien englobe des populations diverses, dont, pour certaines, les relations furent conflictuelles. Le Mali se présente donc comme un carrefour culturel où cohabitent des populations d'origines ethniques variées et aux modes de vie diversifiés.

Au nord, se trouvent plusieurs populations de tradition nomade : à l'ouest, les Bérabich, de souche arabe yéménite, les Maures et les Kounta, probablement de souche berbère, mais arabisés de longue date. Groupe le plus connu et comptant pour environ 10% de la population du pays, les Touaregs, dont trois fédérations résident au Mali : les Kel Adrar (dans la région administrative de Kidal), la branche Kel Ataram des Iwellemmeden (dans la région administrative de Gao) et les Kel Antessar ou Kel Ansar (dans la région administrative de Tombouctou). Il faut également ajouter des Peuls, fruit d'un brassage mal connu. Présents un peu partout, ils se trouvent en plus grand nombre dans la région administrative de Mopti. Également issus d'un métissage complexe, les Songhaï sont des sédentaires (paysans et artisans), particulièrement nombreux dans la région administrative de Gao, où se trouvait la capitale de l'empire qu'ils avaient fondé (XVe-XVIe siècle).

La jeunesse de la population malienne constitue un facteur très important. Selon des statistiques de 2022, environ 200.000 nouveaux diplômés sont mis chaque année sur le marché de l'emploi. Le manque de perspectives et d'emplois les expose au risque d'être enrôlés dans les groupes armés et pour ceux qui se radicalisent dans les groupes jihadistes. Il est très important de former les jeunes à l'entrepreneuriat et de leur offrir des perspectives d'insertion ou d'entrepreneuriat individuels ou collectifs. Cela les mettra à l'abri du désespoir, au manque de perspective et au risque d'être enrôlés dans les groupes armés et les groupes jihadistes.

2. LES ENJEUX / LES PERSPECTIVES

L'intervention occidentale en Libye (19 mars – 31 octobre 2011) accéléra la déstabilisation du Mali. Conscients des risques de contagion, les pays voisins tentent de trouver une solution consensuelle et réaliste, sous l'œil attentif des Occidentaux. Pendant ce temps, les entités criminelles prospèrent.

Le pays limitrophe le plus riche et doté des forces armées les plus importantes, l'Algérie nourrit des ambitions de puissance régionale. Elle redoute, à tort ou à raison, que Paris n'y fasse obstacle. Par conséquent, elle est hostile à la présence française dans la bande saharo-sahélienne et tente de coordonner (sous son contrôle) la lutte contre AQMI. Certains de ses partenaires, pour leur part, préféreraient une plus grande implication française, ce qui réduit l'efficacité de la lutte antiterroriste. Depuis les années 1960, Alger favorise un règlement négocié de la question touarègue, mais sans jamais avoir pu (ou voulu) faire appliquer les accords signés par Bamako. Nombre d'observateurs s'accordent pour qualifier sa politique malienne d'attentiste : au printemps 2012, la présence des forces de sécurité fut renforcée à la frontière saharienne du pays, mais celles-ci n'intervinrent pas contre le MNLA (pas plus que contre AQMI ou ses alliés). Plusieurs facteurs expliquent ce comportement. D'abord, le Mali sert de déversoir à une partie des combattants d'AQMI, ce qui soulage d'autant la sécurité algérienne. Ensuite, de hauts dirigeants algériens (et maliens) sont connectés aux réseaux mafieux qui utilisent le nord du Mali pour leurs trafics. De plus, Alger veut éviter une contamination des Touaregs du Sud algérien et le renforcement de la contestation des Kabyles (autre population berbère, dont certains militants apporteraient un soutien actif aux militants du MNLA en France). Enfin, sur les

7 diplomates capturés le 5 avril 2012 à Gao par des islamistes radicaux, 3 furent libérés le 14 juillet 2012, mais le vice-consul fut assassiné le 1er septembre 2012 et 3 demeurent des otages.

Le Niger est tout aussi déshérité que le Mali, donc très fragile. Il craint de subir à son tour une déstabilisation irréversible. D'autant qu'au sud, il constate, impuissant, l'infiltration d'islamistes du mouvement Boko Haram, venus du Nord-Nigeria pour rejoindre la zone du Nord-Mali. Le Président Issoufou soutient donc ardemment une politique de fermeté. Il souhaiterait une intensification de la lutte antiterroriste régionale avec l'appui des puissances occidentales.

Depuis 2011, la France forme des troupes nigériennes pour les aider à lutter contre le terrorisme. Il est possible que le gouvernement nigérien ait également été motivé par la volonté de bénéficier de la « rente antiterroriste », une forme de soutien économique et militaire accordée par les pays occidentaux à leurs alliés dans la lutte contre le terrorisme. Cette « rente antiterroriste » est une réminiscence des « rentes stratégiques » que les deux Grands de la Guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique accordaient à leurs alliés du Tiers-Monde.

Depuis les années 1990, le Burkina Faso, qui a toujours ambitionné de jouer un rôle régional, a saisi l'occasion de la crise malienne pour affirmer sa puissance. Le président Compaoré, qui était proche de l'Ivoirien Alassane Ouattara, le président en exercice de la CEDEAO, et de Sadio Lamine Sow, le ministre malien des Affaires étrangères de l'époque, disposait de plusieurs atouts pour mener sa médiation. Il entretenait également des relations avec certains rebelles touaregs et avec AQMI, ce qui a suscité la suspicion et l'hostilité de certains Maliens. Des rumeurs malveillantes ont circulé sur ses activités, affirmant qu'il était derrière le putsch du capitaine Sanogo, la crise touarègue et la nomination du Premier ministre par intérim, Modibo Diarra. Il était également accusé d'être le relais principal des intérêts de la France en Afrique de l'Ouest et de l'allié principal des États-Unis dans la lutte contre le terrorisme dans la région. Il était également soupçonné de liens maçonniques et de relations d'affaires avec AQMI. Il est difficile de confirmer la véracité de ces rumeurs, mais elles témoignent de l'influence considérable de Compaoré. La crise malienne actuelle est généralement considérée comme une conséquence de l'intervention occidentale en Libye en 2011. Les calculs des acteurs clés de cette intervention, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, restent encore à éclaircir. Cependant, la situation malienne semble confirmer que les conséquences de l'intervention sur la bande sahélo-saharienne n'ont pas été suffisamment prises en compte. Un diplomate français a même déclaré récemment que « ceux qui ont pris la décision de bombarder Kadhafi n'avaient aucune idée des conséquences que cela pourrait avoir au Sud ». Ex-puissance coloniale, la France défend au Mali des intérêts politiques (son influence par le biais d'une politique de coopération mise sur pied dès les années 1960), économiques (accès

aux matières premières, débouchés pour son commerce) et sécuritaires (contre-terrorisme face à AQMI, qui lui a publiquement déclaré la guerre). Elle se heurte aux ambitions de l'Algérie, qui voit en elle l'obstacle à l'affirmation de sa prééminence régionale. Cette dernière serait en revanche souhaitée par les États-Unis, ce qui ajouterait un élément supplémentaire au contentieux franco-américain. Mali et Niger se trouvent, au contraire, très favorables à Paris. Néanmoins, Paris semble avoir douté déjà de la volonté du président Touré de lutter contre AQMI et certains responsables politiques et militaires maliens l'accusent de soutenir la rébellion touarègue afin qu'elle affronte AQMI en lieu et place de l'armée malienne.

Outre cet imbroglio diplomatique et la crainte de voir périr ses citoyens détenus depuis deux ans par les terroristes, les problèmes budgétaires limitent l'action de la France dans la région. D'où la position prudente affichée depuis le début de la crise : soutien à la médiation politique qui ramena les civils au pouvoir à Bamako, appui diplomatique par le vote d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU et éventuellement logistique à une intervention militaire menée par une force interafricaine (CEDEAO, voire Union africaine). Les États-Unis, discrets entre 1945 et 1989, firent irruption en Afrique après la fin de la Guerre froide. Puissance d'envergure mondiale, ils ne pouvaient plus demeurer à l'écart d'une région aussi vaste, dotée d'autant de ressources et peuplée d'autant d'habitants. Intéressés par l'abondance et la diversité des matières premières du continent, ils entendent également y contrer leur rival chinois. Préoccupés par l'attitude ambiguë du Soudan, l'affirmation de mouvements islamistes radicaux au Nigeria (Boko Haram) et en Somalie (Shebabs) et l'implantation d'Al Qaida au centre de la zone Sahara-Sahel ils ont étendu leur lutte contre le terrorisme à l'Afrique (Pan Sahel Initiative, 2002 ; Trans Saharan Counterterrorism Initiative, 2005, par exemple). En 2007, ils ont créé un commandement militaire propre au continent (Égypte exclue), l'AFRICOM. Ils déploient leur capacité de séduction à travers l'aide économique spécifique distribuée dans le cadre de l'African Growth and Opportunity Act-AGOA de 2000, ainsi que par de multiples actions humanitaires largement médiatisées par le département d'État. Leurs difficultés économiques, ainsi que les revers subis en Afghanistan et en Irak, les contraignent à réduire leur effort et à tenter de sous-traiter la sécurité aux États de la région. La défiance de certains pays vis-à-vis des alliés régionaux de Washington (Algérie, Nigeria, Burkina Faso) ne rend pas la chose aisée. Il est également permis de s'interroger sur la validité d'une politique principalement axée sur la dimension militaire de la lutte contre le terrorisme, car depuis longtemps, une démarche globale, prenant en compte la complexité de la région et intégrant une politique de développement ambitieuse, paraît préférable à certains observateurs comme à certains pays de la région.

Depuis la fin des années 1950, l'Union européenne (UE) entretient des relations étroites avec le Sahel. Ces relations, motivées par des facteurs historiques, économiques et sécuritaires, ont connu une évolution significative au cours des dernières décennies. Au départ, l'UE était intéressée par le Sahel pour ses ressources naturelles et sa main-d'œuvre. Ces liens historiques et économiques se sont renforcés au cours des Trente Glorieuses, période de forte croissance économique en Europe.

Aujourd'hui, l'UE est préoccupée par l'instabilité croissante du Sahel. Elle craint que cette instabilité ne conduise à une augmentation de l'immigration illégale, à la propagation du terrorisme et à des risques sécuritaires pour l'Europe. Pour répondre à ces défis, l'UE a multiplié les initiatives au Sahel. Elle a notamment soutenu la surveillance des frontières, l'appui à l'État de droit et la lutte contre le terrorisme. En 2011, l'UE a adopté une stratégie globale pour le Sahel. Cette stratégie vise à coordonner les actions de l'UE dans la région et à promouvoir le développement et la sécurité. La dernière initiative de l'UE au Sahel est la mission EUCAP SAHEL Niger. Cette mission vise à contribuer à la formation et au conseil des forces de sécurité intérieures au Niger et à renforcer la coordination régionale dans le domaine de la sécurité. Les initiatives de l'UE au Sahel sont modestes, mais elles contribuent à la stabilité de la région. La crise économique que traverse actuellement la zone euro limite toutefois les ambitions de l'UE en matière d'engagement au Sahel. L'ONU a réagi tardivement, après sollicitation de la CEDEAO. Il fallut attendre le 5 juillet 2012, pour que le Conseil de sécurité adoptât, à l'unanimité, la résolution 2056, affirmant que la situation au Mali représentait une « menace pour la paix et à la sécurité internationale ». Elle rappelait la nécessité d'un contrôle civil du pouvoir à Bamako et prévoyait des sanctions ciblées contre les rebelles, les personnes et les groupes qui s'associent avec AQMI. L'ONU joue la prudence : elle ne souhaite visiblement pas s'engager dans une opération qui ne disposerait pas des moyens suffisants et qui n'appuierait aucune solution politique viable.

Saisissant l'opportunité offerte par la faiblesse des structures d'autorité des États du Sahel, des groupes criminels étrangers sont présents depuis des années dans la région. Associés à des éléments connaissant le terrain, capables d'acheter des complicités (politiques, policières et militaires), ils mènent divers trafics. Parmi ceux-ci, les armes, les migrants et les stupéfiants occupent une place de choix, ce qui explique la présence des membres de divers cartels de la drogue (filères colombiennes et mexicaines, pour la cocaïne, marocaines pour le cannabis, afghanes pour l'héroïne, notamment). Il semble que l'on assiste à une criminalisation croissante des populations et de l'économie de la zone. Ce qu'illustre, par exemple, l'implication directe probable des milices arabes de Tombouctou dans le trafic de drogue. Ce terreau favorise le développement et la pérennisation des conflits de basse intensité dans la zone Sahara-Sahel.

Le terrorisme islamiste ressort comme l'activité criminelle la mieux implantée. Depuis 2003, le nord du Mali subit le déplacement des bases opérationnelles des salafistes algériens vers le centre de la zone Sahara-Sahel. Des membres de l'aile extrémiste du Front islamique du salut-FIS créé en Algérie en 1989, basculèrent dans le terrorisme après l'interruption du processus électoral par l'armée algérienne, en décembre 1991. Perpétrant leurs crimes successivement sous l'étiquette du Groupe islamique armé (1991-1998) puis du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (1998-2007), une bonne part de ceux qui survécurent poursuit leurs exactions (enlèvements, assassinats, attentats) sous l'appellation d'Al Qaida dans les pays du Maghreb islamique-AQMI depuis 2007. Ils ont consolidé leurs positions au cours de la quasi-décennie écoulée et semblent mêlés de très près à l'évolution récente du Mali. Ainsi, Mokhtar Belmokhtar, le chef de l'une des

deux principales katibas d'AQMI, aurait dirigé les opérations contre le MNLA et résiderait à Gao avec sa famille.

L'effondrement de l'armée régulière dans le nord du Mali en mars-avril 2012, puis l'éviction des forces indépendantistes touarègues réputées laïques du MNLA en juin-juillet 2012, ont fait de la région un lieu de regroupement des djihadistes d'Afrique et au-delà. Ainsi, est apparu, le 1er avril 2012, le Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest-MUJAO. Né à Gao, il semble constituer une annexe d'AQMI regroupant des islamistes noirs (les familiers du dossier assurent que l'on y trouve des Maliens, des Nigériens, des Béninois, des Gambiens, des Guinéens, des Somaliens, et des Nigérians) et mauritaniens. Peut-être s'agit-il d'une tactique d'AQMI pour rallier plus facilement des combattants parmi les populations noires. Des témoins ont fait état de la présence d'éléments du groupe nigérian Boko Haram, très proche d'Al Qaïda. D'autres affirment avoir vu des combattants arabes, afghans et pakistanais. Mais des officiels du renseignement américain ont démenti ce dernier point. À l'évidence, le gris de la zone s'opacifie à vue d'œil.

Les salafistes affichent une totale imperméabilité aux réactions qu'ils suscitent : « Le seul avis qui nous importe est celui d'Allah. Le reste n'a aucune importance pour nous, y compris ce que les médias appellent la « communauté internationale ». Son avis et ses préoccupations ne nous concernent en rien. Que le monde entier soit contre nous, cela nous laisse indifférents ». Ils font montre d'une grande confiance en l'avenir et leur argumentation ne manque pas d'un certain réalisme. Ainsi, le chef d'Ançar DINE à Tombouctou déclarait fin août 2012 : « Les pays occidentaux ont tiré les leçons de leurs interventions en Irak et en Afghanistan, dont ils commencent déjà à se retirer, et les pays africains ont échoué dans toutes leurs interventions militaires, comme on le voit actuellement en Somalie. Ils sont assez intelligents pour ne pas prendre le risque de se voir ridiculiser une nouvelle fois ici ». Il vaut donc mieux prendre au sérieux la « promesse » faite par Oumar Ould Hamaha, le chef militaire du MUJAO, après l'exécution sommaire, par l'armée malienne, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2012, de 16 prédicateurs islamistes de la secte pacifique (basée au Pakistan), Jama'at Tabligh : « Depuis ce massacre de civils musulmans, nous avons compris que le gouvernement malien est un gouvernement mécréant. Nos frères musulmans de Bamako peuvent préparer nos matelas, on arrive... Nous allons planter le drapeau noir de l'islam sur [le palais présidentiel de] Koulouba ».

II.

**L'HISTOIRE DE LA CRISE
ET L'ISLAMISME ENDOGÈNE :**

1. L'HISTORIQUE DE LA CRISE

Depuis la colonisation, une partie des Touaregs, sous l'impulsion de la France, revendiquent la création d'un État. Les différents pouvoirs maliens ont eu du mal à gérer de manière satisfaisante cette revendication indépendantiste. Aussi la rébellion sévit-elle de manière endémique depuis 1959, avec des poussées plus graves lorsque les difficultés s'accroissent (sécheresses de 1973-1974 et 1983-1984, par exemple). Ce faisant, des accords de paix sont signés tous azimuts.

Les accords de paix signés à Tamanrasset en 1991, par exemple, prévoyaient pour le Nord un statut spécial qui ne vit jamais le jour. À la suite de ces accords, des sommes non négligeables furent investies au Nord depuis 1992, dans le cadre de l'application de la Constitution de février 1992, instituant la décentralisation et des clauses économique-sociales du Pacte national conclu avec les rebelles Touaregs. Mais au lieu de financer des projets concrets de développement, elles semblent avoir été versées en argent liquide à des groupes et groupuscules qui reprenaient les armes une fois leur crédit épuisé.

Par ailleurs, durant plusieurs décennies, le colonel Kadhafi entretint et instrumentalisa le mécontentement d'une partie des Touaregs pour appuyer ses entreprises déstabilisatrices en Afrique subsaharienne. Sa chute, au printemps 2011, précipita le retour au Mali de ceux qu'on appela les "revenants" (les estimations varient de quelques centaines à quelques milliers), ex-rebelles des années 1990 recrutés dans l'armée libyenne, lourdement équipés grâce au pillage des stocks d'armes libyens. La mort (accidentelle ?) le 26 août 2012 d'Ibrahim Ag Bahanga, figure centrale des Touaregs au Mali, retarda le lancement d'un soulèvement de grande ampleur. Mais d'autres prirent sa suite, car la conjoncture les encourageait à exploiter une "chance historique" : pour la première fois depuis 1960 le rapport de force défavorisait les troupes loyalistes. Ainsi, en octobre 2012, les intellectuels et militants politiques du Mouvement national de l'Azawad s'unirent aux anciens combattants de l'Alliance touareg Niger-Mali et aux "revenants" pour fonder le Mouvement national de libération de l'Azawad-MNLA. Il s'agit donc de l'amalgame d'éléments hétéroclites, ce qui explique en partie les contradictions dans les déclarations comme dans les actes relevés par les observateurs (attitude vis-à-vis des salafistes, objectif politique, par exemple). Belal Ag Sharif en dirige le Bureau politique. Mohammed Ag Najim, son chef militaire, rebelle exilé dans les années 1990, commandait précédemment une unité de l'armée libyenne spécialisée dans la guerre en milieu désertique. Le déclenchement de l'offensive n'eut rien d'une surprise : six mois durant, d'intenses discussions se déroulèrent publiquement au sein de la communauté touarègue quant à l'opportunité et aux modalités d'un nouveau soulèvement. Les partisans comme les adversaires d'une entente avec Bamako y participèrent et le pouvoir malien n'en ignorait rien.

Le 6 avril 2012, après une campagne éclair lancée le 17 janvier et qui avait vu tomber entre ses mains toute la partie du territoire malien situé au nord du fleuve Niger, le MNLA proclama l'indépendance de l'Azawad, terme qui signifie, en langue tamasheq, "terre de transhumance", "pâturage". Il s'agit d'une référence explicite

au nomadisme pastoral, caractéristique de la société touarègue traditionnelle et base affichée de l'identité touarègue. Ce succès inattendu effaçait l'échec des contestations de 1960-1964, 1990-1992 et 2006-2009. Les régions de Tombouctou, de Kidal et de Gao, soit 822 000 km², échappaient au contrôle de Bamako.

Le Mali était amputé des deux tiers de son territoire. Au cœur de ce nouvel ensemble se trouve l'Adrar des Ifoghas, massif granitique et volcanique de 250 000 km², très découpé par les oueds, censé être le berceau de la civilisation tamasheq. Ce territoire, investi d'une très forte valeur symbolique, pourrait constituer le point d'attraction des groupes touaregs résidant dans les pays voisins (Niger et Algérie, en particulier) et (r)éveiller chez eux des revendications indépendantistes. Mais les Touaregs ne soutiennent pas tous ce projet. Leur société repose sur de complexes structures tribales et sur une hiérarchie très marquée. Cette segmentation alimente d'interminables rivalités et de multiples querelles intestines. Rien d'étonnant à ce qu'une nation touarègue n'ait pas émergé. D'ailleurs, depuis l'indépendance, les pouvoirs maliens successifs manipulent habilement cette fragmentation. Bamako accorda une certaine reconnaissance culturelle à la communauté touarègue et l'associa au gouvernement ainsi qu'au développement économique du nord à partir des années 1990. Les modalités de cette ébauche d'intégration politique et économique soulèvent de multiples questions et alimentent le mécontentement de certains. L'État s'appuie, par ailleurs, sur des milices dont certaines sont recrutées parmi les Touaregs (les autres étant constituées d'Arabes) pour mener la contre-insurrection dans le nord. Ainsi, la garnison de Kidal était composée de Touaregs ralliés, sous le commandement du Général El Hadj Ag Gamou, Colonel en son temps. Afin de combattre le MNLA, ce dernier créa, le 13 mai 2012, le Mouvement républicain pour la reconstruction de l'Azawad. Peut-être peut-il également prendre date dans la perspective d'un futur règlement négocié. Le factionnalisme touareg a de beaux jours devant lui. Le MNLA serait un mouvement qui recrutait avant tout parmi les habitants des villes, dans la région de Kidal et celle de Gao. Il représenterait donc peu (voire pas du tout) les populations rurales ou les habitants de la région de Tombouctou. Par surcroît, ses membres n'appartiendraient pas à l'ensemble des tribus et autres fractions de la communauté touarègue. En outre, les habitants (1 300 000) de l'Azawad ne sont pas tous Touaregs. Il s'y trouve, notamment, des Maures, des Arabes, des Songhaïs ainsi que des Peuls. Ils ne manifestent nulle appétence pour l'État touareg. De plus, les Arabes de Tombouctou sont organisés en milices créées par l'ex-président Amadou Toumani Touré pour lutter contre AQMI. Certains observateurs assurent qu'elles comptent dans leurs rangs des hommes de main contrôlés par des marchands liés au trafic de drogue et qu'elles pourraient faire le coup de feu contre les indépendantistes. L'écheveau des intérêts, des allégeances et des alliances s'avère donc des plus complexes et la faiblesse insigne de l'État malien n'arrange rien, d'autant que certains de ses représentants en tirent profit.

2. L'ISLAMISME ENDOGÈNE

Outre les multiples divisions internes traditionnelles qui segmentent depuis toujours la société touarègue et font douter de l'existence d'une nation touarègue, des divisions de nature religieuse se manifestent. Les différentes

variantes de l'islam rencontrées chez les Maliens se perçoivent parmi les Touaregs.

Seule une partie d'entre eux adhère au salafisme. Ce courant de l'islam sunnite, auquel appartient le wahhabisme, exige le respect absolu de la Tradition (Coran, sentences et manières d'agir de Mahomet). Il tire son nom du mot arabe salaf, « prédécesseur » ou « ancêtre » (parfois traduit par « pieux prédécesseurs » ou « pieux ancêtres »), qui désigne les compagnons de Mahomet et les deux générations qui les suivirent. Il se partage entre un courant axé sur l'imitation du « modèle » de vie de premiers musulmans (car ils furent directement guidés par Mahomet), un courant orienté vers l'action politique et une tendance djihadiste. Les adeptes de cette dernière, suivant à la lettre l'histoire du prophète de l'islam, pensent que le pouvoir se conquiert par les armes et que la loi de Dieu ne peut s'imposer que par la guerre sainte. Par conséquent, ils considèrent cette dernière comme une obligation absolue : un « sixième pilier de l'islam » en quelque sorte, qui s'ajoute à la profession de foi, aux cinq prières quotidiennes, au jeûne du Ramadan, au pèlerinage à La Mecque et au paiement de l'aumône. Ils entendent reconstruire la théocratie originelle (celle de Mahomet) et rétablir l'unité initiale de la communauté musulmane, celle d'avant la Grande Discorde (Fitna, 655-661) qui donna naissance au sunnisme et au shiisme.

Au mois de septembre 2012, le nord du Mali était aux mains de Touaregs partisans du salafisme djihadiste. Le MNLA, qui avait pris possession de la région en avril de la même année, avait été supplanté par une nouvelle organisation, Ançar DINE. Iyad Ag Ghali, un Touareg qui avait été nommé consul du Mali en Arabie saoudite en 2008, était devenu le chef d'Ançar DINE. Ce séjour entraîna, semble-t-il, sa conversion au salafisme. Dès lors, on le retrouva comme intermédiaire entre AQMI et les pays occidentaux dans plusieurs négociations en vue de libérer des otages moyennant rançon. Associé aux tractations qui précédèrent la création du MNLA, il semble qu'il n'obtint pas les responsabilités auxquelles il prétendait. Dans le même temps, il se vit refuser d'être désigné comme successeur de l'amenokal des Ifoghas, dignité suprême dans cette prestigieuse confédération tribale à laquelle il appartient. En cause dans les deux cas : son passé (ralliement au pouvoir malien lors de la contestation de 2006 assimilé par certains à une trahison) et peut-être surtout son engagement religieux radical, loin de faire l'unanimité dans sa communauté et incompatible avec la laïcité affichée (pour s'assurer du soutien de l'Occident ?) par le MNLA. En réaction, il fonda sa propre organisation : Ansar DINE ("Combattants de la foi"). Même s'il guerroya aux côtés du MNLA pour chasser les forces fidèles à l'État malien, son objectif n'est pas la sécession, mais l'instauration de la charia sur l'ensemble du territoire malien (ce qu'attestent le franchissement du Niger et la prise de contrôle de la ville de Douentza, le 1er septembre 2012). Probablement financé par AQMI (qui préférerait laisser agir des Touaregs en territoire touareg et se consacrer exclusivement à ses activités djihadistes), il renforça ses positions dès le mois de mars 2012, puis se retourna contre ses alliés fin mai et les chassa de tous les centres urbains de l'Azawad. Il semble qu'Ançar DINE dirige Kidal, tandis que des groupes islamistes étrangers tiennent Gao et Tombouctou.

À l'instar des talibans afghans dans les années 1990 ou des Shebab somaliens, Ansar Eddine s'efforce d'apparaître comme une force de stabilisation rétablissant, à l'aide de la charia, la loi et l'ordre (largement mis à mal par les

combattants du MNLA si l'on en croit les rares témoignages à notre disposition). De plus, alors que le MNLA dispose de peu de moyens, Ansar Eddine peut nourrir, équiper et rémunérer ses combattants. Aussi n'éprouve-t-il aucune difficulté à recruter et parvient-il à débaucher (massivement semble-t-il) dans les rangs de son rival. Néanmoins, la fiabilité de troupes recrutées sur cette base paraît sujette à caution : le gîte et le couvert ne garantissent pas l'adhésion idéologique. D'autant que l'islam des origines qu'Ansar Eddine entend imposer diverge profondément de celui pratiqué par la majorité des habitants de la région, Touaregs ou non. Les informations relatives aux réactions hostiles d'une partie de la population contre l'application de la charia pourraient (si elles sont confirmées) en témoigner. Il en va de même avec la protestation contre la destruction des mausolées de "saints" vénérés à Tombouctou. Ces dévotions sont pratiquées dans toute l'Afrique musulmane et, au-delà, dans l'ensemble du monde musulman. En effet, pour la majeure partie des adeptes de l'islam, des hommes (voire des femmes), par leur piété, leur sagesse et/ou leur enseignement, ont acquis une dimension exemplaire qui ne peut que plaire à Allah et en faire des intercesseurs. A contrario, pour les salafistes, l'unicité de Dieu doit être préservée absolument et, par conséquent, aucun autre nom ne doit être associé au sien, de même qu'aucun être humain ne doit s'interposer entre le croyant et lui. La destruction des monuments des "saints" (récurrente dans l'histoire de l'islam) résulte donc d'une conviction religieuse profonde. Mais elle remet en cause des pratiques adossées à des croyances ancrées depuis des siècles et héritées de l'époque anti-islamique. Une poignée de salafistes, fussent-ils inflexibles et lourdement armés, semble bien présomptueuse lorsqu'elle prétend éradiquer immédiatement des éléments aussi profondément gravés dans la conscience des hommes.

Par ailleurs, les iconoclastes ne semblent pas jouir d'une victoire assurée. Un leader respecté dans le nord, Intallah Ag Attaher, chef traditionnel des Kel Adagh, a publiquement désavoué Iyad Ag Ghali, un membre de son propre groupe, dans une lettre. Une désapprobation similaire a également été exprimée par une autorité traditionnelle éminente des Kounta, le groupe arabe le plus prestigieux du Nord-Mali. Ces déclarations mettent en évidence le caractère polarisant de l'orientation fondamentaliste d'Iyad Ag Ghali au sein de la communauté touareg. En ce qui concerne la destruction des mausolées des saints soufis à Tombouctou à partir du 30 juin 2012, accompagnée de l'application de châtiments corporels, y compris, semble-t-il, la lapidation à Aguelhok le 29 juillet 2012, cela a suscité des réactions de rejet, telles que des manifestations à Gao, et même des mouvements d'autodéfense, comme la formation de la "brigade de vigilance" par les Arabes le 11 juillet 2012 pour protéger les édifices religieux de Tombouctou. Cependant, il reste à déterminer si cela pourrait remettre en question la domination d'Ansar Dine.

III.

**LES ACTEURS QUI PROFITENT
DU CONFLIT MALIEN DE
L'EXTÉRIEUR**

La crise socio-politique et humanitaire actuelle au Mali offre clairement des avantages à divers intervenants qui exploitent la situation à différents niveaux. Certains de ces intervenants sont présents à l'intérieur du pays, tandis que d'autres sont des acteurs internationaux qui profitent du conflit malien. Il est crucial de se pencher d'abord sur l'aspect du financement du terrorisme au Mali par ces intervenants, en mettant particulièrement l'accent sur leurs identités (A). Par la suite, une analyse des méthodes qu'ils emploient pour financer le terrorisme au Mali serait pertinente (B).

A. LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DU TERRORISME AU MALIEN

Il est constant dans de nombreuses études et selon plusieurs sources que plusieurs pays de l'Union européenne et certaines monarchies du Golfe sont impliqués dans le conflit malien. Leur niveau d'implication diffère, cependant, il est notable de faire référence à leur contribution au financement de ce conflit (1). Toutefois, d'autres acteurs sont à considérer, car certains pays africains, d'importance assez significative, sont fréquemment évoqués dans ce contexte (2).

1. LE RÔLE SUPPOSÉ DE CERTAINS PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE CERTAINES MONARCHIES DU GOLFE

Le rôle joué par certains pays de l'Union européenne et certaines monarchies du Golfe a été souligné à plusieurs reprises dans plusieurs études et enquêtes menées sur la question. Les pays de l'Union européenne et les monarchies du Golfe¹⁶ en question présentent des différences importantes en termes de rôle et de statut. Parmi les pays de l'Union européenne clairement impliqués dans ce conflit, figure en tête la France qui a des liens historiques avec le Mali et dont les troupes se sont retirées récemment du pays ainsi que les groupes islamistes qui combattent les forces armées maliennes sur le terrain. Récemment, c'est-à-dire en septembre 2022, les autorités maliennes ont demandé en vain l'intervention du Conseil de sécurité des Nations Unies et des sanctions contre la France accusée de financer les islamistes du Nord et du Centre du pays. Selon les autorités maliennes qui se sont exprimées par la voix de l'ambassadeur malien aux Nations Unies, la France fournirait des armes aux terroristes, mais aussi entraverait l'action des forces armées maliennes sur le terrain en tendant notamment à contrôler le ciel malien. Par contre, les preuves de ces agissements de l'armée française n'ont pas à ce jour été publiées. Mais en l'absence de preuves concrètes, ces déclarations ressemblent à des allégations qui peuvent être assimilées à une rhétorique de fuite en avant de la part des autorités maliennes dans le but de masquer leur propre incapacité à faire face aux difficultés de sécurisation du pays

16 - Journal Le Canard Enchaîné, « Qatar in Northern Mali and Algeria », 10 juin 2012.

qu'elles rencontrent. Mais d'autres pays sont également cités. Les armes utilisées au Mali proviendraient de certains pays des balkans tels que la Bulgarie, l'Albanie et le Kosovo entre autres. Suite aux accusations formulées et répétées par les autorités maliennes, certains pays tels que la France, l'Allemagne, le Royaume Uni ont décidé de retirer leurs troupes de la MINUSMA, la force de maintien de la paix des Nations Unies au Mali. Les Français sont même allés plus loin, puisqu'ils ont décidé de la suspension de leur aide au développement à destination du Mali. En réalité, la force française Barkhane qui avait remplacé la force Serval au Mali n'a jamais réussi à enrayer l'expansion des groupes armés et terroristes dans le pays et dans le Sahel en général. Le phénomène est allé grandissant et on peut légitimement s'interroger sur les raisons de l'intérêt de ces pays cités pour le Mali. Les études et enquêtes consacrées à cette question mettent en évidence la richesse considérable du Mali en termes de ressources minières variées, ce qui suscite ainsi un vif intérêt de la part de diverses nations.

L'économie du Mali dépend largement de l'exploitation de l'or, qui constitue 70 % de ses recettes d'exportation. Certains médias suggèrent que la lutte contre le terrorisme, invoquée comme justification de l'intervention française au Mali, dissimulerait des intérêts économiques liés aux matières premières, notamment pour sécuriser une zone riche en ressources. Les soupçons proviennent de l'Algérie, mais un expert tunisien évoque également une "géopolitique des tubes". L'implication française au Mali, présentée comme une guerre contre le terrorisme dépourvue d'intérêts économiques ou stratégiques, est remise en question. Selon les autorités maliennes, la France n'aide pas le Mali dans le but de tirer profit des ressources du pays après sa récupération, arguant que le Mali n'a rien à partager en termes de ressources. Cependant, le portail Ouestaf souligne que l'économie malienne repose principalement sur l'or, générant 70 % de ses recettes d'exportation. Il décrit le Mali comme un territoire où l'extraction de ressources se poursuit normalement, même en période de tensions. Le site mentionne un exemple concret en août 2012, pendant la crise malienne, où la société Randgold a inauguré la mine de Loulo-Goukoto, détenue majoritairement par la multinationale plutôt que par l'État malien. Ouestaf pose ensuite la question de savoir si l'intervention militaire française vise finalement à s'approprier ces richesses souterraines, telles que l'or, la bauxite, le phosphate et le granite. Certains analystes réfutent cette thèse en faisant valoir que les ressources minières les plus significatives se trouvent dans la partie sud du pays, et que le pétrole attendu depuis longtemps dans le nord n'a toujours pas été découvert. La méfiance envers l'intervention française émane principalement de l'Algérie, un pays critique à l'égard de l'opération hexagonale. El Watan souligne que, bien que la justification de la guerre en termes d'enjeux économiques liés aux richesses minières ne soit pas évidente au premier abord, un examen plus approfondi suggère un lien non fortuit entre la guerre et les intérêts économiques.

La proximité du Mali par rapport au Niger (4^e producteur mondial d'uranium), son appartenance à la région du Sahel considérée par les experts comme « espace charnière pour le transport du pétrole et du gaz » et plus globalement au continent africain théâtre de luttes d'influence entre les puissances économiques mondiales,

, sont autant de facteurs pouvant expliquer l'intervention française au Mali.» Le journal cite Damien Deltenre, doctorant à l'Université catholique de Louvain, spécialiste des questions liées aux ressources naturelles, qui avance que le Mali « est limitrophe du Niger et de l'Algérie, où les intérêts français sont beaucoup plus importants (uranium, gaz, pétrole) ». Les États-Unis¹⁷ à travers la C.I.A. auraient aussi recruté Moctar Belmoctar ancien chef d'AQMI¹⁸ qu'ils ont formé et dont le groupe est aussi actif au Mali et au Sahel. Les pays de l'Union européenne cités ne sont pas les seuls impliqués dans ce conflit. Plusieurs études citent régulièrement aussi des monarchies du Golfe qui seraient impliquées. C'est le cas du Qatar, de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis dont le jeu trouble dans ce conflit malien a été relevé à plusieurs reprises. Le 10 juin 2012, le Journal le Canard enchaîné a fait des révélations sur les financements du Qatar au groupe islamiste Ansar Dine qui est actif au Nord Mali à travers de l'argent, du trafic de drogue et des armes. Paris et Doha protégeraient et même hébergeraient Iyad Ag Ghali¹⁹ chef terroriste recherché au Mali. Le MUJAO et AQMI²⁰ seraient également financés par ces pays. Le Qatar est à la recherche de Gaz naturel et de pétrole au Mali et en Lybie. Le Qatar veut également répandre l'idéologie extrémiste wahabite dans ce pays²¹. Le 7 juin 2012, ces accusations ont été confirmées par le quotidien algérien El Wattan. Mais le conflit malien est complexe, car d'autres pays aussi sont concernés. Il s'agit des pays voisins mêmes du pays, en l'occurrence certains pays de la CEDEAO dont certains, sont également touchés par le terrorisme islamiste.

2. LE RÔLE DE CERTAINS PAYS DE L'ESPACE CEDEAO

Les pays voisins du Mali, notamment le Burkina Faso et le Niger, sont également touchés par le terrorisme. La Côte d'Ivoire est accusée par les autorités maliennes de la transition²² de soutenir les groupes terroristes. Ces accusations sont rejetées par la Côte d'Ivoire. Le Burkina et le Niger partagent avec leur voisin malien la zone des trois frontières où sévissent plusieurs groupes djihadistes²³ parmi lesquels on peut noter le Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans et AQMI. En plus de cette zone des trois frontières, le Burkina partage

17 - NIMMO Kurt, « Guerres impérialistes occidentales en Afrique : du Mali à l'Algérie, la légion islamiste de la CIA donne le prétexte aux interventions néocolonialistes », www.infowars.com/CIA, 22janvier 2013

18 - DAGUZAN Jean-Francois, « D'Al Qaida à AQMI : de la menace globale aux menaces locales », Revue Maghreb Machreck, decembre 2011 ; FILIU Jean-Pierre, Les neuf vies d'Al Qaida, Paris, Fayard, 2009

19 - ROGER Benjamin, « Mali : Iyad Ag Ghali, l'homme qui ne meurt jamais », Jeune Afrique, decembre 2022.

20 - MARTINEZ Luis, « Al-Qaida au Maghreb islamique », Analyse - n°0, novembre 2007, Institut d'études de sécurité, iss.europa.eu/index.php ; BURGAT François, L'islamisme à l'heure d'Al-Qaida, La découverte, Paris, 2006, p. 50-51

21 - Sur le cas de l'Arabie Saoudite et de l'Iran, cf. LAMCHICHI Abderrahim, Pour comprendre l'islamisme politique, Paris, l'Harmattan, 2001, 170 p.

22 - ASANVO William, « État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », Observatoire de la vie note d'analyse n°12, juillet 2012, pp.1-23.

23 - MIGAUX Philippe, Le terrorisme au nom du jihad, André Versailles éditeur, Paris, 2009, p. 204-209.

avec le Mali plus de 1200 km de frontières au Nord et à l'ouest. Il va sans dire que la lutte contre le terrorisme doit être menée de concert entre les armées des deux pays si elles veulent avoir une chance de venir à bout du phénomène. Au Burkina, c'est en 2015 après l'avènement au pouvoir de l'ancien Président Roch Kaboré, élu en novembre 2015 que les premières attaques terroristes ont été enregistrées. Mais depuis lors deux juntas militaires connues sous les noms de Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR) 1 et 2 se sont succédés au pouvoir. D'abord localisées au Nord et dans le Sahel burkinabè, les attaques terroristes se sont déportées à l'intérieur du pays touchant notamment l'Est, les Cascades, la Boucle du Mouhoun et le Centre Nord notamment. C'est d'ailleurs l'incapacité du régime Kaboré à enrayer l'avancée des groupes djihadistes sur le terrain qui a justifié la prise du pouvoir par les militaires. Depuis 2015, les massacres de masses se succèdent. On peut mentionner à titre d'exemple, ceux de Nassombou, Yirigou, Inata, Seytenga. On peut rajouter à cette macabre liste l'ambassade de France, le Splendid Hotel, le Café restaurant Cappuccino, Aziz Istanbul et l'État-major général des Armées à Ouagadougou. Face à l'incapacité du régime Kaboré d'enrayer la progression des groupes djihadistes dans le pays, le Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo Damiba va s'emparer du pouvoir en janvier 2022. Il sera également limité dans sa capacité à freiner la dynamique et à renverser la situation. Les massacres de masses se poursuivront notamment à Seytenga tout près de la zone des trois frontières et à Gaskindé, cette dernière attaque ayant marqué la fin de son règne. Le Capitaine Traoré s'emparera du pouvoir fin septembre 2022. Ce dernier a promis une vraie restauration et une réelle sauvegarde loin des tendances de déviation du MPSR 1 et a promis une réorganisation de l'armée pour la rendre plus opérationnelle et plus efficace sur le terrain. Mais au Burkina, le rôle de la France interroge. La rue gronde et les manifestations demandant le départ des troupes françaises se succèdent. L'ambassade française à Ouagadougou est régulièrement prise pour cible et les relations entre Paris et Ouaga semblent tendues depuis un certain temps. Lors d'une audition du Groupe d'amitié France-Burkina au Sénat français, l'Ambassadeur de France à Ouaga, son excellence M. Luc Hallade a déclaré que le conflit en cours au Burkina est une guerre civile et qu'une partie de la population s'est insurgée contre le gouvernement central. Ces allégations ont été démenties par les autorités burkinabè par la voix du Ministre en charge de la Communication de l'époque, M. Lionel Bilgo. Mais pourtant plusieurs enquêtes menées sur le terrain notamment par la presse étrangère et même certains médias locaux révèlent que des ethnies se combattent, des communautés se combattent dans cette guerre qui oppose les forces armées burkinabè aux groupes extrémistes violents. Pour l'opinion publique burkinabè, les pays européens sous couvert de lutter contre le terrorisme entretiennent le conflit, arment et financent les groupes djihadistes, ce qui explique le fait que le conflit s'étale dans le temps. D'ailleurs en novembre 2022, la France par la voix du Ministre des affaires étrangères a affirmé qu'elle n'excluait pas un départ des forces spéciales basées à

Ouagadougou, ce qui est réclamé depuis un moment par une partie de la population burkinabè. Dans l'opinion publique burkinabè, certains sont convaincus que les groupes armés djihadistes sont financés, soutenus, armés et protégés par la France avec pour but de maintenir le Faso sous domination néocoloniale et permettre ainsi la poursuite du pillage des richesses du pays. En réalité, les situations maliennes et burkinabè sont liées, car comme le Mali²⁵, le Burkina est un pays minier et en particulier aurifère. Les ressources liées à l'extraction de l'or constituent une manne financière considérable pour l'économie du pays et bien entendu sont visées par l'appétit de certaines puissances occidentales et certaines monarchies du Golfe qui veulent y faire main basse. Par exemple, au Burkina Faso, les entreprises minières ont été fréquemment prises pour cible dans des régions telles que l'Est, le Nord et le Sahel, entraînant la cessation d'activités pour plusieurs d'entre elles. Pour que le Burkina-Faso et le Mali puissent coexister pacifiquement, il est impératif qu'ils collaborent étroitement afin de combattre le terrorisme. En agissant de manière isolée, aucune solution favorable ne semble envisageable.

La proximité géographique des deux pays et la porosité des frontières font que les groupes armés et les groupes djihadistes peuvent passer de part et d'autre des frontières des deux pays sans être inquiétés. La coopération avec le Niger aussi est indispensable, car plusieurs groupes djihadistes²⁶ ont fait de la zone des trois frontières leur base de repli et à partir de cette région peuvent mener des attaques et repartir sans être inquiétés. Par exemple, les assaillants qui ont massacré plus d'une centaine de civils à Seytenga sous le régime du Lieutenant-Colonel Damiba seraient venus de la zone des trois frontières et y seraient repartis.

Le dernier pays concerné est la Côte d'Ivoire, quoique les premières attaques au Togo et au Bénin ont été signalées. Mais entre le Mali et la Côte d'Ivoire, le torchon brûle, car il y a quelques mois, les autorités maliennes ont arrêté à l'aéroport de Bamako un groupe de 49 militaires ivoiriens, qui, selon Bamako, seraient des mercenaires venus au Mali pour perpétrer un coup d'État alors qu'Abidjan affirme qu'il s'agit de militaires envoyés dans le cadre de la MINUSMA, la force onusienne d'interposition au Mali. L'affaire a été portée devant la CEDEAO et l'Union Africaine et est toujours pendante. Bamako est toujours suspendu des instances de la CEDEAO et sous sanctions économiques, diplomatiques et financières tout comme d'ailleurs le Burkina et la Guinée. Les militaires en question seraient toujours détenus par les autorités maliennes malgré les demandes répétées de libération formulées par la Côte d'Ivoire et la médiation du Président Emballoy de la Guinée-Bissau. Les militaires ivoiriens arrêtés ont été jugés puis condamnés par la justice malienne. Ils ont été ensuite graciés par le Chef de l'État malien. La situation s'est nettement détendue ces dernières semaines entre Bamako et Abidjan. De nombreux experts soulignent la nécessité d'une réforme profonde au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), arguant que

25 - FIDH, Crimes de guerre au nord Mali, Paris, Imprimerie de la FIDH, 2012

26 - International Crisis Group, «Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction? », Africa Report n° 92, 31 March 2005.

l'institution tend à fonctionner davantage comme un "syndicat de chefs d'État" plutôt que comme une organisation régionale d'intégration. Dans cette perspective, la France exercerait une influence prépondérante au sein de cette organisation, avec les chefs d'État en exercice étant perçus comme des marionnettes de Paris, agissant en faveur des intérêts français tout en maintenant leur pouvoir malgré des opinions publiques défavorables. Le financement du terrorisme émerge ainsi comme un moyen par lequel les pays occidentaux et les monarchies du Golfe, avec l'approbation des dirigeants en place au sein de la CEDEAO, assurent le transfert des ressources minières et financières générées par ces conflits vers l'Occident et les monarchies du Golfe. Ce financement du terrorisme s'effectue par des moyens sur lesquels s'appuient les États et les groupes djihadistes. Il est important à présent de les examiner.

B. LES MOYENS DE FINANCEMENT DU TERRORISME AU MALI

Il existe plusieurs moyens sur lesquels s'appuient des groupes armés djihadistes. Il est judicieux de relever que cela s'effectue d'abord par le commerce, la contrebande d'armes et le trafic de drogue qui sont liés aux activités économiques (1). Ensuite, les œuvres caritatives et les ONG financent aussi le terrorisme au Mali (2).

1. LE COMMERCE, LA CONTREBANDE D'ARMES ET LE TRAFIC DE DROGUE

Les groupes djihadistes qui se battent au Nord et au Centre du Mali utilisent plusieurs moyens pour financer leurs activités. Il est approprié à ce titre de relever les financements relatifs aux activités de commerce qui seront évoqués d'abord. Ensuite, il convient de mentionner la contrebande d'armes et le trafic de drogue²⁷. En Afrique de l'Ouest, il y a un souci important concernant la montée du terrorisme. Cela se manifeste par le nombre d'attaques terroristes dans certains États ouest-africains qui ont causé beaucoup de victimes humaines et de destruction de biens. La source de financement des activités terroristes a également constitué un souci dans la sous-région²⁸. Le phénomène est soutenu par plusieurs facteurs, y compris l'existence de vastes économies informelles basées sur les espèces, l'instabilité politique, la violence ethnique et communautaire, la corruption endémique, la pauvreté galopante, le taux élevé du chômage et le sous-emploi. Encore plus importants, des groupes terroristes et leurs financiers tirent des fonds à la fois d'activités licites et illicites et les déplacent à travers des canaux formels et informels pour soutenir leurs activités²⁹. Tous ces

27- LAVERLE Bery et al, A Global Overview of Narcotics-Funded Terrorist and other Extremist Groups, The Library of Congress, Washington DC, United States, 2002.
CLUNAN Anne, "The Fight against Terrorist Financing", Political Science Quarterly, Vol. 121, No. 4, 2006, pp. 569-596.

28- DEKIEFFER Donald, "Trade Diversion as a Fund Raising and Money Laundering Technique of Terrorist Financing", in BIERSTEKER J. and ECKERT Sue (2008),

29- Countering the Financing of Terrorism, Routledge, London and New York, 2008.

COMRAS, Victor, "Al Qaeda Finances and Funding to Affiliate Groups." Strategic Insights, Vol. IV, No. 1, US Naval Postgraduate School, Monterey CA, United States, 2005.

facteurs ont des conséquences néfastes sur la paix, la sécurité et le développement de la sous-région.³⁰ Le financement du terrorisme a été défini dans divers instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et contre le financement du terrorisme (LFT). Selon l'article 2 de la Convention de l'ONU pour la suppression du Financement du Terrorisme, le terrorisme est caractérisé comme suit : « Commet une infraction au sens de la présente convention, toute personne, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, illicitement et délibérément, fournit ou réunit des fonds, dans l'intention de les voir utilisés, ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou partie, en vue de commettre : a) un acte qui constitue une infraction au regard ou selon la définition de l'un des traités énumérés en annexe, b) tout acte destiné délibérément à blesser ou tuer un civil, ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque par sa nature, cet acte vise à intimider une population, un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir, ou à s'abstenir d'accomplir, un acte quelconque³¹ ». Les autorités et gouvernements nationaux de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont manifesté un vif intérêt à contrer les effets dévastateurs du terrorisme et de son financement. Cette préoccupation découle d'une volonté de comprendre de manière approfondie le mode opératoire des groupes terroristes ainsi que leurs sources de financement,³² afin de faire face à cette menace croissante. Les terroristes et organisations terroristes dépendent des fonds pour leurs besoins personnels, opérationnels et organisationnels. Détecter et couper leur source de financement constituent des étapes déterminantes pour les priver de la capacité d'opérer. Appréhender, enquêter et poursuivre les financiers des groupes terroristes et des actes terroristes serviront de dissuasion aux autres. Le gel, la confiscation et la saisie des avoirs des terroristes auront également des effets dissuasifs. D'autant plus cruciale est la nécessité de comprendre et de traiter la question du financement du terrorisme, en tenant compte de ses effets néfastes sur la paix, la sécurité et le développement. Les études montrent que les terroristes et les groupes terroristes exploitent les transactions commerciales licites dans leur tentative de mobiliser et de transférer des fonds pour soutenir leurs activités en vue de soutenir l'organisation terroriste à une grande échelle.³³ Elles révèlent la nature complexe et transnationale du financement du terrorisme à travers le commerce, puisque les terroristes et leurs financiers effectuent diverses opérations commerciales dans les différents pays, de manière à dissimuler l'identité et l'origine des fonds qu'ils reçoivent. Surtout, ils mettent en évidence la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration internationales contre le financement du terrorisme, et de renforcer le suivi des transactions commerciales internationales. Elles mettent en évidence la dépendance des groupes terroristes non seulement sur les produits du crime, mais aussi sur les

30 - COMRAS, Victor, "Al Qaeda Finances and Funding to Affiliate Groups." Strategic Insights, Vol. IV, No. 1, US Naval Postgraduate School, Monterey CA, United States, 2005.

31 - Voir ONU (1990), Article 2.

32 - FATF (2008), Terrorist Financing, FATF, Paris, France.

33 - GIRALDO Jeanne and TRINKUNAS Harold, Terrorism Financing and State Responses-A Comparative Perspective, Stanford

produits obtenus à partir de sources légales pour le financement de leurs opérations. Il explique également le changement constant des cartes SIM et des téléphones mobiles par les membres de la secte pour échapper à la détection et à l'arrestation par les agents de sécurité. En outre, elles mettent en lumière la facilité avec laquelle des entreprises légitimes peuvent être établies en Afrique de l'Ouest dans le but ultime de financement du terrorisme. Elles sont révélatrices des vulnérabilités opérationnelles liées aux lacunes existant dans l'immatriculation des entreprises et mettent en évidence la façon dont les terroristes peuvent utiliser des sociétés fictives pour lever et déplacer des fonds vers des terroristes et des organisations terroristes à travers les frontières nationales.

2. Cependant, la contrebande d'armes et le trafic de drogue jouent également un rôle central dans le financement de la guerre en cours au Mali.³⁴ Ces éléments mettent en évidence le défi posé par le trafic d'armes légères et de petit calibre à travers des frontières poreuses, ainsi que la collaboration entre les groupes violents dans la sous-région et au-delà. Les intermédiaires responsables de l'acquisition et de la livraison des armes facilitent cette réalité. Il est impératif que les États membres de la CEDEAO renforcent leurs efforts pour contrer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, notamment en améliorant la coopération et la collaboration transfrontalières. Les groupes armés maliens recourent à des stratégies insidieuses pour déplacer des fonds et d'autres matériaux/équipements destinés à être utilisés lors d'attentats. Les agents de sécurité doivent faire preuve de créativité et d'une approche proactive face à ces tactiques terroristes. Ce cas met également en lumière l'impact de la culture et de la religion, soulignant comment ces deux facteurs peuvent parfois entrer en conflit avec les mesures de sécurité. Les groupes djihadistes présents au nord Mali et dans le centre du pays sont financés aussi grâce à des activités et œuvres caritatives et des O.N.G. Les prochains développements aborderont cette dimension spécifique. Les œuvres caritatives et les O.N.G.

34 - En Mars 2012, M. O, un citoyen malien, a été condamné à 57 mois de prison par un tribunal fédéral américain à Manhattan pour conspiration en vue de fournir un soutien matériel à une organisation terroriste étrangère. Trois mois plus tôt, M. O et deux autres hommes avaient été accusés d'avoir accepté de transporter de la cocaïne à travers l'Afrique du Nord et de l'Ouest, dans le but de soutenir les activités de trafic de drogue d'Al-Qaïda, AQMI, et des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). M. O a été arrêté au Ghana en décembre 2009, et par la suite acheminé au District sud de New York, où il a plaidé coupable le 15 novembre 2011 d'avoir apporté un soutien matériel aux FARC.

De septembre 2009 à décembre 2009, Issa et deux autres accusés, tous du Mali, ont accepté de fournir aux FARC des services, y compris une assistance logistique et un transport sécurisé pour une cargaison de cocaïne à travers l'Afrique, de faux documents d'identité, et d'autres soutiens et ressources, sachant que les FARC étaient engagées dans des activités terroristes. Les accusés avaient également convenu de fournir un soutien matériel et des ressources, y compris des immeubles, des devises et des instruments monétaires, à Al-Qaïda et AQMI, sachant que ces groupes étaient engagés dans des activités terroristes.

Organisées comme un groupe militaire, les FARC sont activement engagées dans le trafic de stupéfiants comme un mécanisme de financement, et ont évolué pour devenir le plus grand fournisseur mondial de cocaïne. Pour au moins les cinq dernières années, les FARC ont été responsables d'actes de violence commis contre des citoyens des États-Unis et leurs intérêts commerciaux et leurs biens dans des pays étrangers - notamment en Colombie - afin de dissuader les États-Unis de poursuivre les efforts visant à perturber les activités de fabrication et de trafic de cocaïne par les FARC. Source : États-Unis

Elles servent à financer les activités des groupes djihadistes présents au Mali et qui se battent contre l'armée malienne. Un cas concret peut être à ce titre mentionné³⁵. C'est l'exemple de l'entreprise AZC qui est une entreprise de construction dans une capitale régionale du nord du Mali³⁶. Le gestionnaire, DOD, a un compte d'entreprise avec une banque locale, B1. Entre le 11 janvier 2011 et le 2 avril 2012, le compte a reçu plusieurs transferts d'argent totalisant francs 514 697 772 CFA. Un des transferts, d'un montant de 92 735 646 FCFA, provenait d'une compagnie financière. Cette société a ordonné le transfert le 14 juin pour payer des services rendus dans le cadre d'un marché public. Le dernier de ces transferts avait été fait le 2 avril 2012. Il indiquait qu'une ONG internationale avait versé la somme de FCFA 142 497 125 FCFA pour des prestations de services effectuées par la société. En mai 2012, DOD a ordonné sa banque BI de transférer la somme de 143 939 735 FCFA, représentant le solde de son compte, sur le compte de la société Y, ouvert le 24 avril 2012 à la banque B2, située dans un pays voisin. Selon les informations reçues de la Cellule de renseignement financier (CRF) du pays voisin, la société Y a reçu quatre virements bancaires le 3 mai 2012 pour un montant total de 298 750 000 FCFA de la même ONG internationale, quelques jours seulement après la première transaction avec la banque B2, le 23 avril 2012. Pour justifier l'ordre de transfert, DOD a expliqué que son entreprise voulait transférer temporairement ses activités à l'étranger et se reconvertir dans le négoce des denrées alimentaires. La société Y est une entreprise malienne créée en 2011. Elle est basée dans la même ville que la société AZC, et M. HOM en est le gestionnaire. Ce dernier a donné à B2, sa banque, un acte de caution personnelle et solidaire établie avec la banque B1 au Mali, mais le document avait tous les signes d'un faux, car il contenait un nom différent de celui dans le dossier de M. HOM quand il a ouvert son compte en banque. Cette ambiguïté dans l'ordre de transfert a conduit la banque à déposer une déclaration de soupçon à la CRF du Mali, qui à son tour a envoyé un rapport au procureur aux fins d'ouvrir une enquête criminelle.

Signes de financement terroriste présumé :

- La société Y et son directeur HOM sont basés au Mali, mais reçoivent de l'argent dans un compte ouvert dans un pays voisin.
- La justification pour une ONG humanitaire de payer une énorme somme d'argent pour des services rendus dans le domaine d'activité de l'entreprise AZC est peu plausible.
- Le faux document (un acte notarié de caution personnelle et solidaire) envoyé par HOM à sa banque B2 à l'étranger semble avoir été le prétexte pour DOD d'ordonner le transfert depuis son compte dans la banque B1 au Mali.

35 - Cf. Rapport GAFFI, Le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, Paris, Giaba éditions, 2013, 52p.

36 - Ce cas illustre l'utilisation frauduleuse des organisations à but non lucratif (OBNL) pour financer les mouvements rebelles dans le nord du Mali par des processus complexes de transferts de fonds internationaux. L'affaire met en évidence l'importance pour les États membres de mettre en œuvre des mesures relatives à la surveillance et au contrôle des dons faits aux ONG, et de sensibiliser les notaires sur leurs obligations de LBC / CFT.

Source : Mali

- AZC et Y semblent être contrôlés par la même personne (DOD). Certaines sources bien informées soupçonnent DOD de soutenir un mouvement rebelle au Mali.
- D'énormes transferts sont reçus dans les comptes d'AZC et SOAH dans les deux pays, reçus de la même ONG internationale qui n'opère plus dans le secteur humanitaire.

Le cas illustre l'utilisation frauduleuse des organisations à but non lucratif (OBNL) pour financer les mouvements rebelles dans le nord du Mali par des processus complexes de transferts de fonds internationaux. Après examen plus approfondi de ce cas, des signes de financement terroriste présumé ont émergé :

- La société et son gérant étaient basés au Mali, mais recevaient de l'argent dans un compte bancaire ouvert dans un pays voisin.
- La justification d'une ONG humanitaire à payer une telle somme d'argent pour des services rendus dans le secteur d'activité de l'entreprise AZC d'activité était invraisemblable.
- Le faux document (un acte notarié de caution personnelle et solidaire) que M. HOM a envoyé à sa banque N° 2 à l'étranger semble avoir été le prétexte pour que DOD ordonne le transfert à partir de son compte auprès de la banque N°1 au Mali.
- La société AZC et la société Y semblent avoir été contrôlées par la même personne (DOD) qui était soupçonnée de soutenir un mouvement rebelle au Mali.
- Des transferts ont été reçus dans les comptes d'AZC dans les deux pays, de la même ONG internationale, qui n'opérait plus dans le secteur humanitaire.

Les cas mettent en évidence l'importance pour les États membres de mettre en œuvre des mesures relatives à la surveillance et au contrôle des dons faits aux ONG, et de mieux informer les notaires sur leurs obligations de LBC/CFT.

La campagne internationale en cours contre le financement du terrorisme a démontré que les terroristes et les organisations terroristes exploitent le secteur d'organisation à but non lucratif (OBNL) pour lever et déplacer des fonds, fournir une aide logistique, encourager le recrutement des terroristes ou soutenir autrement des organisations et opérations terroristes.³⁷

37 - FATF (2013a), Best Practices - Combating the Abuse of Non-Profit Organisations (Recommendation 8), FATF, Paris, France; Greenberg, Maurice; WECHSHLER Willaim F.; and WOLOSKY Lee, Terrorist Financing: Report of an Independent Task Force Sponsored by the Council on Foreign Relations, Council on Foreign Relations, New York NY, United States, 2002.

IV.

Les idées présentées précédemment visent à mettre en évidence que les groupes armés et djihadistes présents dans le nord et le centre du Mali ne dépendent pas seulement du soutien financier des États, mais qu'ils ont également recours à des institutions pour obtenir des fonds. De plus, ils diversifient leurs sources de financement en s'impliquant dans le commerce, le trafic de drogue, la contrebande d'armes, les activités caritatives et les ONG. Cependant, il ne suffit pas de constater cette réalité. Il est également essentiel d'identifier les différents acteurs impliqués, ce qui constituera le sujet de la deuxième partie de cette étude. Les acteurs et les groupes d'intérêts qui alimentent le conflit malien

Le conflit qui a cours au Mali est alimenté par des acteurs et des groupes d'intérêts. Les acteurs en question sont les groupes armés actifs surtout dans le centre du pays et les groupes djihadistes plus présents au nord du pays (A). Mais des groupes d'intérêts liés à ces groupes armés et djihadistes sont aussi actifs. Certains d'entre eux sont aussi dans les structures politiques ou de la société civile malienne (B).

A. LES GROUPES ARMÉS ET LES GROUPES DJIHADISTES

Dans le cas malien, il faut distinguer entre les groupes armés (1) et les groupes djihadistes (2).

1. LES GROUPES ARMÉS QUI PROFITENT DU CONFLIT

La population du nord du Mali, principalement composée de Touaregs, d'arabes, de songhaï et de Peuls est concentrée autour du fleuve Niger et dans la zone désertique. Chaque ethnie est répartie de manière assez territorialisée sur plusieurs pays, facilitant les échanges transfrontaliers. Au sein de ces ethnies, la communauté tient une place majeure et la protection de ses intérêts est devenue l'objectif principal des groupes armés. Une multiplication des groupes armés et un recentrage communautaire de ceux-ci se sont ainsi opérés depuis 2012. Les groupes armés du nord du Mali sont désormais en grande majorité constitués et bâtis autour des communautés. Plusieurs vagues de création de groupes correspondantes aux signatures des accords de paix ont pu être observées. L'objectif est alors pour ces groupes de ne pas être laissé pour compte en tant que communauté et d'obtenir des garanties. En conséquence, les alliances entre groupes sont volatiles et peuvent paraître contre nature au regard de leur positionnement vis-à-vis des accords. Deux grandes alliances signataires des accords d'Alger peuvent être identifiées :

- La Plateforme des mouvements du 14 juin d'Alger (la Plateforme) pro-gouvernementale ;
- La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), pour l'indépendance / l'autonomie du nord du Mali.

Une troisième alliance est composée de groupes extrémistes³⁸ :

- La Jamaat Nosra al-Islam wal-Mouslimin (la Jamaat) ;

Ces alliances sont généralement constituées autour d'un groupe porteur et des groupes associés. Elles se recomposent régulièrement au gré des intérêts et des opportunités des groupes associés. Un véritable découpage territorial des zones d'influence s'opère entre la Plateforme et la CMA et elles sont souvent concordantes avec des zones d'influence communautaires. Face à l'absence étatique, ces communautés se

38 - BENICHO David et autres, Le jihadisme, le comprendre pour mieux le combattre, Paris, Plon, 2015.

sont organisées et ont trouvé d'autres sources de revenus qui profitent notamment de l'essor de l'économie informelle et criminelle. La quasi-totalité des groupes armés présents dans la région dépend de l'économie informelle et criminelle pour subsister³⁹. La porosité des frontières, les liens ethniques et l'éloignement ont favorisé l'échange avec les pays voisins désormais principaux fournisseurs de denrées. En parallèle, les liens économiques entre le nord et le sud du pays se sont distendus, le Nord ne représentait plus que 5% du PIB national en 2015. En conséquence, il n'est souvent pas aisé d'opérer une démarcation entre groupes armés, groupes extrémistes et trafiquants⁴⁰. Ce système est porteur d'insécurité et de criminalité croissantes. À cette insécurité s'ajoute, la difficile stabilisation de la situation. Les groupes armés du nord du pays sont régulièrement accusés, par les politiques et les forces étrangères, de bloquer la mise en place du processus de paix⁴¹. Le principal frein à la mise en place des accords étant le désarmement de ces groupes armés, qui malgré les cessez-le-feu poursuivent leurs affrontements⁴². Dans ces conditions la lutte contre les trafics, le processus de cantonnement, de DDR et le retour des autorités intérimaires étatiques semblent difficiles à concrétiser.

La Plateforme des mouvements du 14 juin d'Alger, formée le 14 juin 2014 est une alliance de groupes armés du Nord essentiellement pro-gouvernementaux, qui s'opposent à l'indépendance ou l'autonomie des régions du nord. Elle est composée du GATIA⁴³, du MAA 1, du MSA⁴⁴ 2 et de groupes minoritaires, le CM-FPR 1, le FPA et le MPSA⁴⁵. Ces groupes sont essentiellement communautaires. Le GATIA représente ainsi les Touaregs de la tribu des Imghad, présente dans une grande partie du nord du Mali. Le MSA 2 représente lui aussi une communauté touarègue, les Daoussahak, des régions de Ménaka et de Gao. Le MAA 1, bien qu'il se déclare laïc, comprend principalement des éléments issus de communautés arabes notamment celles de la région de Gao et plus précisément du cercle de Bourem. Le FPA et le MPSA sont composés de tribus touarègues. Enfin, La CM-FPR 1 représente les ethnies noires maliennes de la région parmi lesquelles on dénombre les Peuls et les songhaï. L'alliance de la Plateforme s'articule autour du groupe central composé du GATIA, allié au MAA 1 dont les deux groupes représentent la principale force militaire et politique de l'alliance. Par conséquent, l'alliance suit principalement les prises de position du GATIA et de son chef militaire le général

39 - HARDOIN Patrick and WEICHHARDT Reiner "Financing of Terrorism: A View from NATO", in Swiss EAPC/PfP Workshop on Combating Financing of Terrorism, Geneva, Switzerland, 2003; LEVITT Matthew and JACOBSON Michael, *The Money Trail: Finding, Following, and Freezing Terrorist Finances*, Washington Institute for Near East Policy, Washington DC, United States, 2008.

40 - COURTIN Nicolas et autres, « Contours, entours et détours des armées en Afrique », *Afrique contemporaine* 2016 n°4, pp.15-25, www.caim.info

41 - EVRARD Camille, « Gestion des crises et résolution des conflits en Afrique subsaharienne : les forces armées et de sécurité dans les États postcoloniaux du Sahara ouest-africain », *Revue Défense nationale* n°792, 2016, pp.53-58, www.caim.info

42 - BA Boubacar, *La répression des violations des droits fondamentaux en temps de conflit armé : l'exemple du Mali*, Bamako, éditions Harmattan, 2021.

43 - Le groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés.

44 - Le mouvement arabe pour l'Azawad 1 et Le mouvement pour le salut de l'Azawad 2.

45 - Mouvement pour le Salut de l'Azawad.

El Hadj Ag Gamou qui est resté très loyale à l'État malien. Le GATIA a ainsi été créé suite à la défaite de l'armée malienne à Kidal en mai 2014. Le groupe maintient des relations avec l'État malien et est fermement opposé à l'indépendance ou l'autonomie du nord du pays. Une position qui n'est pas commune à tous les groupes de l'alliance. Le MPSA est ainsi en faveur de l'autonomie. De nombreux groupes dont le MSA 2 et le MAA1 sont issus d'une scission avec un groupe lié à l'alliance opposée, la CMA, au sein de laquelle ils n'étaient pas assez représentés. Comme pour le MAA 1, les scissions et les implications dans les alliances peuvent être liées à des conflits internes. Le MAA 1 est ainsi essentiellement composé d'anciens du MUJAO, groupement extrémiste qui contrôlait le nord du pays avec le MNLA en 2012. Fortement visé par la lutte antiterroriste et divisé en interne autour d'une affaire de trafic de drogue, le groupe a rejoint la plateforme pour illustrer son éloignement des groupes extrémistes. En conséquence, l'alliance de la Plateforme est extrêmement volatile, les groupes pouvant décider à tout moment, sur fond de conflit interne, de rejoindre l'alliance opposée ou de créer un autre mouvement. Certains membres du MSA 2 loyaliste ont ainsi rejoint les rangs de la CMA en octobre 2017, un an seulement après l'avoir quitté. L'impact de cette volatilité est toutefois restreint par les faibles capacités militaires des groupes minoritaires. Ainsi, la collaboration entre le MAA 1 et le GATIA, les deux véritables forces de l'alliance, semble pérenne et devrait se poursuivre. Cette collaboration de la force militaire du GATIA lui permet ainsi de suivre son propre agenda. Des combats éclatent très régulièrement entre le GATIA et le HCUA, issu de la CMA, sur fond de velléités intercommunautaires très anciennes entre les communautés Imghad et Ifoghas. L'objectif est alors de reprendre ou maintenir ses positions territoriales ou d'obtenir des postes au sein des instances intérimaires. Après l'éclatement des combats très violents durant l'été 2017, un cessez-le-feu fragile a été signé entre les deux parties en septembre de la même année.

La coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), formée le 9 juin 2014 est une alliance composée du HCUA, entité principale, du MNLA, du MAA 2 et du MSA 1. L'alliance se veut indépendantiste, séparatiste et pour certains de ses membres autonomiste⁴⁶. La CMA s'articule autour d'un groupe militaire et politique majeur, le HCUA, qui a supplanté le MNLA. Le MNLA à l'origine de l'insurrection de 2012, s'était allié puis avait été dépassé par le mouvement extrémiste de Ansar Eddine sachant que les combats pour chasser le MNLA de GAO en juin 2012 ont été déclenchés par Ansar EDDINE suite à des plaintes de la population de Gao. Suite à l'opération Serval, le MNLA, qui était alors un regroupement intercommunautaire et laïc, a vu la plupart de ses membres rejoindre les rangs du HCUA, du GATIA ou des groupes extrémistes⁴⁷. Désormais, suite au recentrage communautaire, tout comme pour la Plateforme, l'intérêt communautaire prime. Le HCUA représente la communauté touarègue des Ifoghas, le MNLA les communautés touarègues Idnan et Taghat Mellit (Kel Adagh), le MSA 1 des communautés touarègues chamnanmass et le MAA 2 les

46 - FOFANA Ibrahim Kader, L'Afrique de l'ouest face à la menace djihadiste, Harmattan, 2016

47 - HOLGER Gilles, « Mon pays S.A., un certain retour sur la démocratie exemplaire du Mali et de sa déraison islamique », in Le Sahel dans la crise malienne, dossier du CERI, Paris, juillet 2013

En plus des groupes armés actifs dans le pays, il convient de relever les groupes djihadistes qui ambitionnent de créer un califat islamique à cheval entre le Mali, le Burkina et le Niger.

2. LE RÔLE ET LES AMBITIONS DES GROUPES DJIHADISTES

La situation se dégrade fortement dans le centre du pays depuis 2015. La déstabilisation est croissante, illustrée par les menaces constantes envers les représentations étatiques. Un nombre restreint de groupes extrémistes opèrent actuellement sur le territoire. Deux mouvements éphémères ont ainsi émergé en 2016, le MDP et le ANSIPRJ. En plus de ces deux mouvements il est nécessaire de mentionner la présence de groupes extrémistes dont AQMI, le Front Al Nosra et le Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans.

Un seul mouvement, le front de libération de la Macina (FLM) est désormais très actif dans la région. Ce mouvement est une émanation d'Ansar Eddine, la Katiba Macina⁵¹. Le mouvement s'est ainsi lié à Ansar Eddine en mai 2016 avant de se séparer au début de l'année 2017, sur fond tension raciale et de divergences d'agenda. Néanmoins, il bénéficierait toujours d'un appui important logistique et de formation de la part d'Ansar Eddine. Le FLM est un mouvement extrémiste peul dont le chef spirituel est le prêcheur Hamadoun Koufa. Le mouvement n'est pas réellement hiérarchisé et opère plus sous la forme d'une nébuleuse de mouvements structurés. Basé dans la région de Mopti, au départ composé essentiellement de combattants étrangers, il comprend désormais majoritairement des Peuls. De la même manière que pour le recrutement du MDP et de l'ANSIPRJ, le FLM oriente sa démarche de sélection en fonction de la perception au sein de la communauté peule à l'égard des actes répréhensibles perpétrés par les autorités, mais également par les Touaregs et les Arabes. Les Peuls forment une ethnie transfrontalière dispersée dans plusieurs pays. Pendant de nombreuses années, cette communauté a été confrontée à des conflits interethniques, à l'injustice et à l'absence étatique⁵². La région, étant un melting-pot interethnique, a régulièrement été le théâtre de confrontations. À ces conflits s'ajoutaient les inégalités sociales, une corruption importante et des injustices particulièrement ressenties par les Peuls, nourrissant ainsi profondément le ressentiment au sein de cette communauté. En réponse, le FLM a exploité ce sentiment de mécontentement. Les membres du FLM se sont présentés comme les garants de la sécurité et de la justice, menant des expéditions punitives pour résoudre les conflits et récupérant le bétail ainsi que d'autres biens volés afin de les restituer à leurs propriétaires. De cette façon, ils rencontrent peu de résistance au sein de certaines communautés particulièrement touchées par les injustices. Au travers du prisme religieux, ils ont ainsi pu établir un rapport de confiance avec certaines communautés et ont réussi considérablement à affaiblir le pouvoir local et étatique tout en établissant une idéologie nouvelle. Pour s'implanter davantage, le mouvement a adapté son mode opératoire en fonction des conditions locales.

51 - Les Katiba sont composées de plusieurs sariyyas, cellules ou sous-groupes.

52 - TRAORE Ibrahim, L'État de droit dans les Républiques du Mali et du Sénégal, Bamako, éditions La sahélienne, 2016.

Le mouvement s'appuie sur toutes les fissures politiques, économiques, religieuses, ou ethniques existantes dans la région y compris les fissures très localisées. De même, il instrumentalise les conflits régionaux comme ceux qui opposent les pastoraux et les sédentaires. En répercussion, les exactions à l'encontre des Peuls se sont multipliées, ceux-ci étant accusés par le reste de la population de soutenir les djihadistes. Actuellement, de nombreux conflits latents comme ceux opposant les Peuls aux Bambaras ou au Dogon s'intensifient. Le mode opératoire de ces mouvements, très mobile et coordonné laisse démunie les forces de sécurité. Le mouvement s'attaque prioritairement aux représentations étatiques comme les forces armées, les mairies, les préfectures puis progressivement aux structures sociales, les écoles ou la santé et finit par établir un nouveau mode de société avec la mise en place de la charia. Le FLM est en voie de progression et son influence s'étend désormais sur plusieurs cercles. Le mouvement intervenant principalement en zones rurales, les autorités étatiques sont principalement cantonnées dans les villes où l'administration fonctionne souvent au ralenti. En prenant actuellement le contrôle effectif de nombreux passages du delta, le mouvement s'assure le contrôle économique de la région. Les villes sont de ce fait, directement menacées. Le contrôle des ressources du centre pose aussi la question d'une menace tangible sur le sud du pays, qui dépend de ces régions notamment dans le domaine agricole. Les forces de sécurité maliennes et étrangères semblent impuissantes et peinent à contenir la situation. Le mouvement s'avance désormais vers la région de Ségou où des actions régulières sont menées. Dans cette région, l'instabilité devrait longtemps perdurer. Une grande partie de la population a ainsi perdu confiance en l'État tandis qu'une autre partie a désormais adopté une sociologie et un mode de vie difficilement compatible avec le retour rapide de l'administration. L'organisation en nébuleuse du mouvement et la destruction des structures sociales traditionnelles complexifie la situation. Une déstabilisation totale de la région serait critique pour le pays et pourrait conduire à une partition de celui-ci. Néanmoins, selon plusieurs observateurs, la situation ne serait pas irréversible et un réel effort politique notamment de la part de l'État malien pourrait y remédier en partie. Le maintien du conflit au nord du pays rend difficile une sortie de crise imminente. À cela s'ajoute la déstabilisation grandissante. Les groupes extrémistes sont très actifs dans cette région. Il s'agit du Jamaat Nosra al-islam wal muslimin. Alliance de groupes extrémistes, la Jamaat a été créée le 2 mars 2017. La Jamaat comprend le groupe Ansar Eddine, principale entité, le groupe Al Mourabitoune et le groupe AQMI. Ce sont les acteurs les plus influents, ayant un impact direct sur tous les systèmes sécuritaires du pays et sur le processus de paix. La Jamaat entretient de nombreux liens avec les pays frontaliers du Mali, notamment la Mauritanie, l'Algérie, le Niger et le Burkina Faso dans lesquels les groupes opèrent où se réfugient. Ces groupes extrémistes s'opposent aux institutions gouvernementales qu'ils accusent de complaisance et de coopération avec l'occident considéré comme leur principal ennemi. En conséquence, ils mènent régulièrement des attaques armées et des attaques suicides contre les forces étrangères dont Barkhane et la MINUSMA, les forces de sécurité maliennes et toutes formes de représentations étatiques. Au nord du pays, les attaques impactent donc peu la population directement.

Même s'ils collaborent et coordonnent étroitement leurs activités, une certaine division zonale s'opère entre les groupes en fonction de leurs liens locaux. Ansar Eddine est le groupe le plus puissant de l'alliance et est à l'origine de la création de celle-ci. Il est principalement formé de Touaregs du nord du Mali, anciens membres de la légion islamique de l'armée libyenne qui sont revenus au Mali en 2012. Ansar Eddine opère principalement dans les zones Touaregs du nord du Mali dans la région de Kidal et trouve refuge à la frontière Malo-Algérienne dans les massifs de l'Adrar. Le chef du groupe, Iyad Ag Ghali est un touareg Ifoghas. Le groupe Ansar Eddine est actuellement en extension. Il a ainsi créé Ansar Eddine sud en 2015, un sous-groupe opérant à la frontière Malo-ivoirienne dans les forêts de la région de Sikasso. Malgré cela, selon certains observateurs, Iyad Ag Ghali ne chercherait pas à se développer dans tout le Mali. Son principal objectif serait de déstabiliser le pays pour favoriser une division et in fine une sécession du nord du Mali.

AQMI⁵³ est le deuxième groupe de l'alliance. Il est présent dans la région sahélo-saharienne depuis le début des années 2000. Au Mali, il opère principalement dans la région de Tombouctou et entretient des relations particulières avec l'Algérie, notamment au travers de son émir, Abdelmalek Droukdel. AQMI est divisé en plusieurs cellules dites karibes opérant dans différentes zones du Mali. Ces cellules opèrent de façon semi-autonome et entretiennent des liens étroits avec les pays avoisinants des régions dans lesquelles elles opèrent comme la Mauritanie ou l'Algérie. Le groupe AQMI s'est récemment réorganisé en intégrant dans ses rangs une partie du groupe Al Mourabitoune mené par Mokhtar Bel Mokhtar en décembre 2015. La Katiba Mourabitoune a ainsi été créée. Elle est essentiellement composée de combattants peulhs avec des éléments Touaregs⁵⁴ et arabes songhaï qui mènent beaucoup d'attaques sur les forces de sécurité maliennes. Contrairement à Ansar Eddine, AQMI dispose aussi de recrues étrangères issues de l'Algérie, du Niger et de la Tunisie. Ses ambitions sont aussi plus régionales que celles d'Ansar Eddine. Ansar Eddine et AQMI s'opposent très régulièrement à l'État Islamique dont ils rejettent l'objectif de création d'un califat dans la région.

L'État islamique (EI) est arrivé au sahel en 2014 et a bénéficié de l'essor du mouvement. Cependant, son développement et son impact sont pour le moment limités dans la région, même si plusieurs attaques ont été menées. Le mouvement pourrait s'accroître avec le rapatriement des combattants de Syrie et l'arrivée de combattants issus d'autres groupes extrémistes. D'anciens membres d'Al Mourabitoun et du MUJAO ont ainsi rejoint ses rangs. Néanmoins, il doit faire face au rejet d'Ansar Eddine et d'AQMI, les deux groupes les plus puissants de la région qui ne semblent pas vouloir laisser l'organisation se développer. Son développement au Mali est donc très incertain.

53 - POTTIER Jean-Claude, « Les origines d'AQMI : qui est derrière les terroristes ? », Le Maghreb, 2013

54 - Cf. Mali : l'équation Touareg, <http://www.bu.edu/wara/files/2013/06/mali-the-Tuareg-question.pdf>

Le Mouvement pour l'unité et jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), acteur clé de l'insurrection de 2012 a été très fortement amoindri par l'opération Serval française. En conséquence, le mouvement est en perte de vitesse. La plupart de ses membres ont rejoint d'autres organisations comme Al Mourabitoune, Ansar Eddine, AQMI, l'EI ou des groupes armés comme le HCUA. Les groupes extrémistes se développent et subsistent grâce aux ressources des trafics illégaux de drogues et de contrebande. Ils gagnent actuellement en influence et se développent en utilisant la religion pour transcender les clivages ethniques et locaux. Cependant, ils demeurent pourchassés par les forces internationales et se tiennent à l'écart des populations. Les divergences de vision et d'objectifs pourraient aussi jouer en la faveur d'un éclatement ou d'une dispersion de ces groupes. L'alliance entre Ansar Eddine et AQMI pourrait être ainsi remise en cause à long terme. Toutefois, ces groupes demeureront la principale pierre d'achoppement à la stabilité.

Il ressort de cette analyse que les groupes armés et djihadistes écument le centre et le nord du pays à des degrés variables. Leur implantation durable dans le pays est liée à des facteurs tels que la faillite de l'État, l'incapacité à assurer la sécurité des populations et à éradiquer les conflits communautaires.

Il existe aussi des groupes d'intérêts qui souhaitent que le conflit perdure. Il est opportun de s'y intéresser à présent.

B. LES GROUPES D'INTÉRÊTS ACTIFS AU MALI

Ces groupes d'intérêts sont constitués d'un certain nombre d'acteurs clés qui tirent profit du conflit **(1)**. Cela leur permet de réaliser notamment de bonnes affaires dans le centre du Mali **(2)**.

1. LES ACTEURS CLÉS AU NIVEAU DE CES GROUPES D'INTÉRÊTS

Depuis le coup d'État de 2012, le Mali a été confronté à des défis persistants, avec des difficultés majeures récurrentes dans le nord et, de manière croissante, dans les régions centrales du pays⁵⁵. L'absence de l'État se fait sentir dans de nombreuses zones, où les représentants et les services gouvernementaux font face à des menaces et des attaques fréquentes. Les acteurs étatiques et sociaux ont du mal à exercer leurs fonctions dans ces régions, entraînant un exode significatif vers le sud et la capitale. En conséquence, de nombreuses communautés locales se voient contraintes de s'auto-administrer, souvent en fonction de dynamiques communautaires et religieuses, tant dans le nord que dans le centre⁵⁶ du pays.

Dans le nord, l'absence de l'État a été compensée par l'émergence de réseaux criminels qui profitent à l'ensemble des communautés locales. Ces dernières ont ainsi gagné en autonomie sur les plans économique et politique, créant ainsi une dynamique propice aux aspirations sécessionnistes en se détachant progressivement

55 - International Crisis Group, Mali : la paix à marche forcée ? Rapport Afrique, n°226, mai 2015.

56 - FILIU J-P., « Pourquoi personne n'a rien vu venir », Le Nouvel Observateur, n°2475, 2012.

de la tutelle du gouvernement malien. Dans ce contexte, l'organisation de l'élection présidentielle sur tout le territoire en juillet 2024 ainsi que le report des élections régionales et locales, semble incertaine, car la légitimité des résultats pourrait être remise en cause en cas de faible participation dans certaines régions et de suspicions de fraudes. À ces enjeux, s'ajoutent ceux de la représentation équitable des communautés et des clivages politiques. Un véritable fossé s'est ainsi creusé entre les populations des différentes régions du pays⁵⁷. Dans ce contexte, l'intégrité territoriale pourrait être remise en cause par des votes très divergents entre les communautés aux préoccupations diamétralement opposées.

Bien que des mesures aient été prises pour une meilleure représentation des communautés minoritaires, celles-ci sont jugées insuffisantes par les populations locales et à l'inverse vues comme discriminantes par les populations du sud.

La situation est aggravée par l'instabilité politique actuelle, avec un président et un gouvernement de plus en plus contesté. Le gouvernement a été contraint d'annuler en août 2017, sous la pression de la contestation populaire et de la société civile, son projet de révision constitutionnelle. En décembre 2017, la démission surprise du Premier ministre Abdoulaye Idrissa Maiga et de son gouvernement illustre aussi cette grande fragilité politique. Le président qui se porte de nouveau candidat à la présidentielle semble déjà orienté sur sa campagne tandis que plusieurs candidats se sont déclarés. Ces candidats et les partis politiques de l'opposition, en général, mettent l'accent sur l'insécurité grandissante et l'incapacité du gouvernement à y faire face. Une contestation aussi visible au sein de la société civile qui demeure toutefois très morcelée au niveau national. Le sentiment national n'est pas partagé dans tout le pays, ce qui rend complexes les interactions entre les différentes communautés. Les incompréhensions perdurent entre les groupes armés, le gouvernement et la société civile. Des incompréhensions illustrées par l'échec de la conférence d'entente nationale d'avril 2017.

Les forces armées et de sécurité maliennes sont aussi durement affectées par la crise. Depuis les défaites douloureuses de 2014, les forces maliennes poursuivent un travail de reconstruction et de consolidation soutenu par les partenaires internationaux via l'opération Barkhane et la MINUSMA ainsi que l'EUTM.⁵⁸ Cependant, elles continuent de pâtir d'insuffisance de moyens financiers, matériels et de formation malgré les efforts entrepris.

Les forces armées sont désormais peu présentes au nord du pays avec quelques bases souvent partagées avec la MINUSMA ou la force Barkhane. Elles sont aussi menacées de manière croissante au centre du pays où elles peinent à faire face à des groupes extrémistes de plus en plus coordonnés et aux attaques sophistiquées. Le nombre d'attaques et de morts est ainsi en forte augmentation. La faible présence des FAMAS dans certaines zones contribue à accroître la perte de confiance de la population vis-à-vis de l'État.

57 - International Crisis Group, Exploiter le chaos : l'État islamique et Al Qaida, Rapport spécial, mars 2016

58 - LASSERRE Isabelle et OBERLE Thierry, Notre guerre secrète au Mali. Les nouvelles menaces contre la France, Paris, Fayard, 2013.

Une confiance déjà mise à mal par l'instrumentalisation politique régulière des forces armées. Le coup d'état de 2012 est une insurrection militaire durant laquelle des unités se sont violemment affrontées, fragilisant durablement la cohésion⁵⁹. Les divisions internes sont ainsi fréquentes et importantes entre les unités et sont exacerbées par la corruption et l'instrumentalisation politique⁶⁰. Les divisions ethniques ont quant à elles été aggravées d'une part, par la difficile mise en place du processus DDR qui prévoit la réintégration des anciens rebelles touareg et d'autre part, par les exactions commises par l'armée au centre du pays notamment à l'égard des Peuls. Dans ce contexte, le désarmement effectif des groupes armés prévus via le processus de cantonnement et de DDR, principal frein à la mise en place des accords, semble difficile à réaliser.

Ces groupes d'intérêts sont particulièrement actifs dans le centre du Mali où ils ont tout intérêt au maintien du conflit.

2. LES BONNES AFFAIRES RÉALISÉES AU CENTRE DU MALI

Les liens ont été établis entre les groupes djihadistes et les dirigeants locaux, ce qui a permis à ces groupes de gérer les affaires quotidiennes des localités conquises, comme l'accès humanitaire aux populations vulnérables et même la pratique de l'islam par les djihadistes. En réalité, les motivations financières sont peu nombreuses, car peu de combattants bénéficient d'un salaire mensuel. En revanche, il est établi que les combattants des groupes djihadistes ont donné leurs corps et leurs âmes à la religion et à Dieu⁶¹. La drogue quant à elle ne fait pas clairement partie des causes de l'insécurité dans le centre du pays. Par contre, il s'agit là d'une source d'investissement et de dépenses qui réduit les moyens pour la lutte contre les narcotrafiquants.

Bien que les djihadistes aient évincé les autorités publiques de nombreuses localités, ils n'ont pas complètement occupé le vide laissé. En effet, ils établissent plutôt leur résidence en milieu rural, reviennent périodiquement dans les villages en petits groupes pour y prêcher, résoudre les conflits locaux et assurer une forme de maintien de l'ordre. Dans le cercle de Tenenkou, la restriction imposée aux femmes, les empêchant de voyager sans un parent masculin, avait considérablement limité leur mobilité. Cependant, à la suite de pourparlers entre les dignitaires locaux et les chefs de la Katiba Macina, les djihadistes ont consenti à autoriser les déplacements des femmes, pourvu que le moyen de transport utilisé respecte une ségrégation entre les sexes, que ce soit à bord d'une charrette à âne, d'un bateau ou d'une voiture. Dans certains villages, malgré l'opposition des djihadistes, les habitants ont réussi à négocier la réouverture des écoles. Dans d'autres localités, des élections

59 - MAIGAA Attaher, *Entre terrorisme et militaires étrangers : quels devenirs pour l'armée malienne ?* Bamako, Harmattan, 2022, 430 p.

60 - SOW Abdoulaye Sekou, *L'État démocratique et la problématique de sa construction au Mali*, Paris, éd. Grandvaux, 1993

61 - WAGNER Christina, « Les espaces de non-droit et sociétés parallèles face à la fragilité structurelle et politique de l'État », Symposium sur le terrorisme au Mali des 24 et 25 août 2017, Konrad Adenauer Stiftung, 2017, p.30

ont été organisées, avec un accord implicite selon lequel les élus exercent leur autorité sans remettre en question celle de la Katiba Macina. Les démarches de négociation locale adoptent diverses formes, allant de l'envoi d'émissaires par les notables des villages pour soumettre des requêtes aux djihadistes lors de forums réunissant des délégués de différentes localités, à la tenue d'assemblées locales où des membres de cellules dormantes participent activement aux discussions avec les leaders militants. Généralement, du côté des groupes djihadistes, l'amiroumarkaz prend en charge ces négociations et en rend compte au commandement supérieur de la Katiba Macina.⁶²

Sur le plan humanitaire, bien que la Katiba Macina adopte un discours antioccidental, elle a tout de même autorisé les organisations humanitaires, en particulier les ONG occidentales, à intervenir dans les zones sous son contrôle. Cette approbation est conforme à une fatwa (décision judiciaire) émise en 2018 par un comité judiciaire djihadiste à Tombouctou, encourageant les groupes affiliés à ne pas attaquer, mais plutôt à faciliter l'accès aux travailleurs humanitaires. Amadou Kouffa lui-même a affirmé que son groupe n'était pas opposé à l'aide humanitaire, sous réserve du respect de certaines conditions, telles que l'interdiction du personnel étranger.

En novembre 2022, suite à la suspension de l'aide au développement par Paris, le gouvernement malien a interdit les activités de toutes les ONG financées par la France, y compris celles à vocation humanitaire. Les organisations humanitaires emploient diverses stratégies de négociation, s'appuyant parfois sur des bénéficiaires locaux ou recourant à des intermédiaires. Certaines agences de santé ont pris l'initiative d'envoyer des médecins dans les cliniques locales sans obtenir au préalable l'approbation des djihadistes, mais ont sollicité leur consentement après avoir gagné une réputation positive.

En général, les négociations sont plus aisées pour les prestataires de soins de santé que pour les agences œuvrant dans des domaines tels que l'éducation ou le développement. Ces négociations sont rendues possibles par trois facteurs principaux : premièrement, les organisations humanitaires offrent des services dont les communautés locales ont un besoin crucial, en l'absence de services sociaux depuis que l'administration étatique a quitté ces zones en 2015. Deuxièmement, la Katiba Macina bénéficie de l'accès humanitaire, renforçant ainsi son image en tant que fournisseuse de services essentiels. Enfin, les agences humanitaires contribuent à légitimer implicitement les djihadistes en les reconnaissant comme des autorités de facto.

Bien que des compromis soient parfois exigés, tels que l'interdiction de la musique, de la consommation d'alcool et de cigarettes par les travailleurs humanitaires, ainsi que la demande aux femmes de se couvrir la tête, les djihadistes consentent également à certaines conditions. Leur proposition controversée d'obliger les ONG à utiliser des véhicules distincts pour le transport des travailleurs et des travailleuses suscite des débats.

62 - International Crisis Group, Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction, Rapport Afrique n°249, 18 juillet 2017, p.9

ont été organisées, avec un accord implicite selon lequel les élus exercent leur autorité sans remettre en question celle de la Katiba Macina. Les démarches de négociation locale adoptent diverses formes, allant de l'envoi d'émissaires par les notables des villages pour soumettre des requêtes aux djihadistes lors de forums réunissant des délégués de différentes localités, à la tenue d'assemblées locales où des membres de cellules dormantes participent activement aux discussions avec les leaders militants. Généralement, du côté des groupes djihadistes, l'amiroumarkaz prend en charge ces négociations et en rend compte au commandement supérieur de la Katiba Macina.⁶²

Sur le plan humanitaire, bien que la Katiba Macina adopte un discours antioccidental, elle a tout de même autorisé les organisations humanitaires, en particulier les ONG occidentales, à intervenir dans les zones sous son contrôle. Cette approbation est conforme à une fatwa (décision judiciaire) émise en 2018 par un comité judiciaire djihadiste à Tombouctou, encourageant les groupes affiliés à ne pas attaquer, mais plutôt à faciliter l'accès aux travailleurs humanitaires. Amadou Kouffa lui-même a affirmé que son groupe n'était pas opposé à l'aide humanitaire, sous réserve du respect de certaines conditions, telles que l'interdiction du personnel étranger.

En novembre 2022, suite à la suspension de l'aide au développement par Paris, le gouvernement malien a interdit les activités de toutes les ONG financées par la France, y compris celles à vocation humanitaire. Les organisations humanitaires emploient diverses stratégies de négociation, s'appuyant parfois sur des bénéficiaires locaux ou recourant à des intermédiaires. Certaines agences de santé ont pris l'initiative d'envoyer des médecins dans les cliniques locales sans obtenir au préalable l'approbation des djihadistes, mais ont sollicité leur consentement après avoir gagné une réputation positive.

En général, les négociations sont plus aisées pour les prestataires de soins de santé que pour les agences œuvrant dans des domaines tels que l'éducation ou le développement. Ces négociations sont rendues possibles par trois facteurs principaux : premièrement, les organisations humanitaires offrent des services dont les communautés locales ont un besoin crucial, en l'absence de services sociaux depuis que l'administration étatique a quitté ces zones en 2015. Deuxièmement, la Katiba Macina bénéficie de l'accès humanitaire, renforçant ainsi son image en tant que fournisseuse de services essentiels. Enfin, les agences humanitaires contribuent à légitimer implicitement les djihadistes en les reconnaissant comme des autorités de facto.

Bien que des compromis soient parfois exigés, tels que l'interdiction de la musique, de la consommation d'alcool et de cigarettes par les travailleurs humanitaires, ainsi que la demande aux femmes de se couvrir la tête, les djihadistes consentent également à certaines conditions. Leur proposition controversée d'obliger les ONG à utiliser des véhicules distincts pour le transport des travailleurs et des travailleuses suscite des débats.

62 - International Crisis Group, Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction, Rapport Afrique n°249, 18 juillet 2017, p.9

La Katiba Macina a établi à Mopti un centre historique dédié à l'apprentissage de l'islam, où de nombreuses écoles coraniques accueillent des étudiants venant de tout le Sahel. Cependant, des érudits soufis et salafis ont émergé pour contester les fondements religieux des principes djihadistes dans divers lieux tels que les mosquées, les émissions radio et télévisées, ainsi que les médias sociaux, en particulier les réseaux sociaux. Leur argumentation met en lumière l'idée que la violence djihadiste est injustifiée au sein d'une société presque entièrement musulmane. Ils considèrent également comme suicidaire et non islamique le fait de déclarer le jihad contre le gouvernement malien et les puissances occidentales. Ces érudits soutiennent que le jihad contemporain devrait plutôt être une lutte pacifique prêchant la piété et favorisant l'harmonie intercommunautaire.

Les érudits islamiques critiquent également l'imposition forcée de la charia par la Katiba Macina et s'opposent aux fatwas spécifiques publiées par les djihadistes⁶³. Ces remises en question du discours djihadiste résonnent, et les dirigeants de la Katiba Macina les prennent au sérieux, en particulier face à la rationalisation par Amadou Kouffa de chaque action du mouvement à travers une argumentation religieuse. Son rôle en tant que chef religieux a fait de l'application de la charia l'élément central du soulèvement dans le centre du pays contre l'État malien.

63 - International Crisis Group, Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction, Rapport Afrique n°249, 18 juillet 2017, p.9

C.

CONCLUSION

Le phénomène terroriste au Mali, bien qu'inédit depuis 2012, s'inscrit dans une longue histoire qui remonte au premier siècle de notre ère, avec ses premières manifestations en Judée. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York, le terrorisme de masse, également appelé hyper-terrorisme⁶⁴, s'est propagé, touchant notamment le Sahel, dont le Mali fait partie intégrante. Les objectifs de cette étude étaient, tout d'abord, de déterminer les États impliqués dans le conflit malien et qui contribuent à son alimentation. Ensuite, il s'agissait d'identifier les acteurs locaux qui tirent profit des retombées du conflit et qui ont un intérêt à sa prolongation. Enfin, l'étude visait à déterminer les groupes d'intérêts qui bénéficient de la situation conflictuelle. Les résultats de l'étude révèlent une implication variable de plusieurs pays européens, des États-Unis et de diverses monarchies du Golfe dans le conflit malien.

Une constante émerge : l'objectif principal semble être l'appropriation des ressources et des richesses minières de ce pays qui regorge de ces précieuses matières premières.

Sur le plan local, des groupes armés et des organisations djihadistes se sont implantés principalement dans le Nord et le Centre du pays. Ils tirent profit de la guerre en occupant des territoires et en exploitant les ressources minières. Parmi ces groupes, on compte des entités telles qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Ansar Dine, l'État islamique au Grand Sahara, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ainsi que la Katiba Macina. Leur objectif commun est de créer un Califat islamique englobant le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

Face à cette situation complexe, l'étude met l'accent sur les mécanismes de la lutte armée. Elle souligne la nécessité d'une coopération étroite avec tous les pays du Sahel concernés, ainsi qu'une concertation avec les puissances étrangères impliquées, notamment les États-Unis, les pays européens et les monarchies du Golfe. L'objectif premier de cette lutte armée est de créer une synergie d'efforts pour contrer initialement l'action de ces groupes, mais à long terme, il s'agit de réduire leurs capacités opérationnelles, leurs sources de ravitaillement, de financement et leurs zones d'influence géographique. Cependant, la lutte armée, bien que nécessaire, ne suffira pas à elle seule. Il est impératif d'ajouter une dimension médiatique, géopolitique, diplomatique, culturelle, philosophique, religieuse et idéologique. Toutes les couches de la société doivent être mobilisées pour avoir des chances réelles de réduire ce phénomène. Il est essentiel de diminuer en premier lieu les capacités de recrutement, les sources de financement, puis les sphères d'influence de ces groupes armés et djihadistes.

64 - LESSER Lesser, HOFFMAN Bruce, ARGUILA John, RONFELDT David, ZANINI Michele, *Countering the new terrorism*, Rand Corporation, Santa Monica, 1999 p. 39-50.

Ces solutions alternatives supposent une mobilisation totale des acteurs, en particulier les autorités maliennes, autour de l'objectif central. Cependant, cela nécessitera des efforts collectifs et des sacrifices de la part de tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués. Une fois cet objectif d'endigement du terrorisme atteint, des perspectives de restauration du territoire seront envisageables, permettant au Mali de se tourner à nouveau vers le développement.

Il est à noter que plusieurs pays ont réussi à surmonter des défis similaires. Par exemple, après plus de vingt ans de présence en Afghanistan et de lutte armée, les États-Unis et les Talibans afghans ont trouvé un accord au Qatar. De même, la France, la Mauritanie et l'Algérie ne sont plus directement frappées sur leur sol après plusieurs années de lutte contre les attentats armés. Il est donc plausible que le Mali puisse également réussir cette transition. Néanmoins, comme le récent cas afghan l'a démontré, toutes les guerres finissent tôt ou tard autour d'une table de négociations. C'est probablement la voie que le Mali devra emprunter pour sortir de cette période sombre de son histoire récente, et l'espoir demeure permis. Pour concrétiser cet espoir, il est crucial de résoudre les problèmes structurels tels que : la compétition entre les partis politiques exacerbée par des facteurs ethniques, régionaux, l'affairisme et la corruption, qui entravent encore la maturité démocratique du Mali. Ces défis internes rendent impérative l'unité des Maliens autour d'un projet commun et raisonnable pour contrer la fragmentation qui facilite les activités criminelles des cartels de la drogue et des groupes terroristes.

Il semble essentiel de rassembler de nombreux atouts et de susciter une forte volonté afin d'empêcher le Mali de sombrer davantage. Cela implique la création d'une unité nationale au-delà des clivages politiques, ethniques et religieux, l'établissement d'un État impartial, équitable et efficient auquel tous les Maliens peuvent s'identifier. Il est nécessaire de parvenir à un accord harmonieux avec les Touaregs sans léser les autres composantes de la population malienne, tout en mobilisant efficacement l'aide internationale, notamment de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de l'Union européenne et de l'ONU, et en l'utilisant de manière transparente pour le développement du pays. En outre, il est impératif d'éliminer les individus qui tirent profit de leurs liens avec les mafias et/ou les groupes terroristes. Formulons des vœux pour que le peuple malien puisse surmonter ces défis apparemment insurmontables.

(Source: Conférence-débat de la gauche malienne au premier trimestre 2013 sur la rébellion dans le nord ; Bilan et perspectives)

R E C O M M A N D A T I O N S

- 1 - Continuer les opérations militaires dans le nord et le centre du Mali afin de récupérer le terrain perdu sur les groupes armés et les groupes djihadistes.
- 2 - Continuer les actions de sensibilisation des Forces armées maliennes sur le respect des règles du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme.
- 3 - Renforcer la coopération transnationale en particulier avec le Burkina Faso et le Niger afin de limiter les transferts de fonds entre ces pays dans le cadre du financement du terrorisme et aussi les déplacements de terroristes entre ces différents pays grâce aux frontières poreuses.
- 4 - Mettre en place des institutions et des mécanismes de déradicalisation, de sensibilisation sur les risques de l'extrémisme violent et du terrorisme.
- 5 - Prévoir des mécanismes de réinsertion des ex-terroristes dans la société.
- 6 - Envisager des mesures de grâce et des lois d'amnistie pour les djihadistes qui seraient disposés à déposer les armes et à réintégrer la société.
- 7 - Lutter efficacement contre le chômage et la pauvreté.
- 8 - Assurer une meilleure répartition des richesses grâce à un mécanisme transparent de redevabilité sur l'utilisation des ressources.
- 9 - Envisager des négociations avec les groupes non radicaux et qui seraient disposés à déposer les armes.

B I B L I O G R A P H I E

Ouvrages

- BA Boubacar, La répression des violations des droits fondamentaux en temps de conflit armé : l'exemple du Mali, Bamako, éditions Harmattan, 2021
- BENICHOU David et autres, Le jihadisme, le comprendre pour mieux le combattre, Paris, Plon, 2015.
- BURGAT François, L'islamisme à l'heure d'Al-Qaïda, La découverte, Paris, 2006, p. 50-51
- CHAMPIN Christophe, Afrique noire, poudre blanche, Bruxelles, André Versailles éditeur, 2010
- DIARRA A., Démocratie et droit constitutionnel dans les pays francophones d'Afrique Noire: le cas du Mali depuis 1960, Édition Karthala, Paris, 2010.
- DIARRA É., La Vie constitutionnelle et politique du Mali depuis l'indépendance, in Notre Maliba 1960, AMAP, Bamako, 2010.
- DIARRAH Cheick Oumar, Le Mali de Modibo Keita, Préface de Christian Coulon, Paris, l'Harmattan, coll. : << Points de vue du sud >>, 1966.
- FATF (2008), Terrorist Financing, FATF, Paris, France.
- FATF (2013a), Best Practices - Combating the Abuse of Non-Profit Organisations (Recommendation 8), FATF, Paris, France; Greenberg, Maurice;
- FIDH, Crimes de guerre au nord Mali, Paris, Imprimerie de la FIDH, 2012
- FOFANA Ibrahim Kader, L'Afrique de l'Ouest face à la menace djihadiste, Harmattan, 2016
- GIRALDO Jeanne and TRINKUNAS Harold, Terrorism Financing and State Responses-A Comparative Perspective, Stanford University Press, Stanford CA, United States, 2007.
- GIRI Jacques, Histoire économique du Sahel, Paris, Karthala, 1994.
- GIRI Jacques, Le Sahel au XXIème siècle : un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéniennes, Paris, Karthala, 1989 ;
- GIRI Jacques, Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ? Paris, Karthala, 1983 ;
- HUGEUX Vincent, L'Afrique en face : dix clichés à l'épreuve des faits, Paris, Éditions Armand Colin, mai 2010, p. 54.
- LAMCHICHI Abderrahim, Pour comprendre l'islamisme politique, Paris, l'Harmattan, 2001, 170 p.
- LASSERRE Isabelle et OBERLE Thierry, Notre guerre secrète au Mali. Les nouvelles menaces contre la France, Paris, Fayard, 2013.
- LAVERLE Berry et al, A Global Overview of Narcotics-Funded Terrorist and other Extremist Groups, The Library of Congress, Washington DC, United States, 2002.
- LESSER Lesser, HOFFMAN Bruce, ARGUILA John, RONFELDT David, ZANINI Michele, Countering the new terrorism, Rand Corporation, Santa Monica, 1999 p. 39-50.

- MAIGA A. Attaher, *Entre terrorisme et militaires étrangers : quels devenir pour l'armée malienne ?* Bamako, Harmattan, 2022, 430 p.
- MAIGA Mariam Djibrilla, *La lutte contre le terrorisme au Mali*, Bamako, éditions la Sahélienne, 2011, pp.1-26
- MIGAUX Philippe, *Le terrorisme au nom du jihad*, André Versailles éditeur, Paris, 2009, p. 204-209.
- SAGEMAN Marc, *Le vrai visage des terroristes, Psychologie et sociologie des acteurs du jihad*, Denoël-impacts, Paris, 2005.
- SOW Abdoulaye Sekou, *L'État démocratique et la problématique de sa construction au Mali*, Paris, éd. Grandvaux, 1993
- TRAORE Ibrahim, *L'État de droit dans les Républiques du Mali et du Sénégal*, Bamako, éditions La sahélienne, 2016.
- WECHSHLER Willaim F.; and WOLOSKY Lee, *Terrorist Financing: Report of an Independent Task Force Sponsored by the Council on Foreign Relations*, Council on Foreign Relations, New York NY, United States, 2002.

Articles

- ASANVO William, « État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », *Observatoire de la vie note d'analyse n°12*, juillet 2012, pp.1-23.
- BIGOT Didier, « La voie militaire de la guerre au terrorisme et ses enjeux », *Revue cultures et conflits*, n°44, 2001, pp.1-10.
- CLUNAN Anne, "The Fight against Terrorist Financing", *Political Science Quarterly*, Vol. 121, No. 4, 2006, pp. 569-596.
- COMRAS, Victor, "Al Qaeda Finances and Funding to Affiliate Groups." *Strategic Insights*, Vol. IV, No. 1, US Naval Postgraduate School, Monterey CA, United States, 2005.
- COURTIN Nicolas et autres, « Contours, entours et détours des armées en Afrique », *Afrique contemporaine* 2016 n°4, pp.15-25, www.cairn.info
- DAGUZAN Jean-Francois, « D'Al Qaida à AQMI : de la menace globale aux menaces locales », *Revue Maghreb Machreck*, décembre 2011 ; FILIU Jean-Pierre, *Les neuf vies d'Al Qaida*, Paris, Fayard, 2009
- DAOU Boucary, « Attaques de Ténenkou : l'ombre de Hammadoun Kouffa avec un Mouvement de Libération du Macina plane », *Le Républicain*, 23 janvier 2015
- DEKIEFFER Donald, "Trade Diversion as a Fund Raising and Money Laundering Technique of Terrorist Financing", in BIERSTEKER J. and ECKERT Sue (2008), *Countering the Financing of Terrorism*, Routledge, London and New York, 2008.

- DUFFOUR Nicolas, « Le Sahel dans le piège de la guerre contre Al Qaida », Libération, juin 2010
- DUMONT Gérard-François, « La géopolitique des populations du Sahel », [ttp://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html](http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html)
- EVARD Camille, « Gestion des crises et résolution des conflits en Afrique subsaharienne : les forces armées et de sécurité dans les États postcoloniaux du Sahara ouest-africain », Revue Défense nationale n°792, 2016, pp.53-58, www.cairn.info
- FILIU J-P., « Pourquoi personne n’a rien vu venir », Le Nouvel Observateur, n°2475, 2012
- HARDOIN Patrick and WEICHHARDT Reiner “Financing of Terrorism: A View from NATO”, in Swiss EAPC/PfP Workshop on Combating Financing of Terrorism, Geneva, Switzerland, 2003; LEVITT Matthew and JACOBSON Michael, The Money Trail: Finding, Following, and Freezing Terrorist Finances, Washington Institute for Near East Policy, Washington DC, United States, 2008.
- HEINRIGS Philipp et PERRET Christophe, « La zone fragile sahélienne, chapitre de l’Atlas régional de l’Afrique de l’Ouest », Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest (CSAO/OCDE), avril 2006.
- HOLGER Gilles, « Mon pays S.A., un certain retour sur la démocratie exemplaire du Mali et de sa déraison islamique », in Le Sahel dans la crise malienne, dossier du CERI, Paris, juillet 2013
- International Crisis Group, « Mali : éviter l’escalade », 18 juillet 2012 ; BA Ahmadou Hampaté et DAGET Jacques, L’empire peulh du Macina 1818-1853, Paris, 1962
- International Crisis Group, Mali : la paix à marche forcée ? Rapport Afrique, n°226, mai 2015
- Le Monde, « Les armées maliennes et burkinabè font patrouille commune à leur frontière », 6 mars 2016 ; BILLOUAL Imrane, « Les États du Sahel doivent collaborer pour combattre le terrorisme », Magharebia, 2013.
- MARTINEZ Luis, « Al-Qaida au Maghreb islamique », Analyse - n°0, novembre 2007, Institut d’études de sécurité, iss.europa.eu/index.php ;
- Observatoire de la prospective Humanitaire, « Le contexte sécuritaire au Nord et au Centre du Mali : le jeu d’acteurs à l’horizon 2019 », 2018, pp.1-27
- POTTIER Jean-Claude, « Les origines d’AQMI : qui est derrière les terroristes ? », Le Maghreb, 2013
- ROGER Benjamin, « Mali : Iyad Ag Ghali, l’homme qui ne meurt jamais », Jeune Afrique, décembre 2022.
- SOARES Benjamin, « Islam in Mali in the Neoliberal Era », Africa Affairs, vol.105, n°418, 2005.
- TAJE Mehdi, « Sécurité et stabilité dans le Sahel africain », Occasional Paper n°19 - décembre 2006, Nato Defense College, <http://www.ndc.nato.int/research/series.php?icode=6>
- TAJE Mehdi, « Vulnérabilités et facteurs d’insécurité au Sahel », Club du Sahel et de l’Afrique de l’ouest n°1,
- TANCHUM Michael Tanchum, “Al-Qa’ida’s New West African Map: Ançar Dine, Boko Haram, and Jihadism in the Trans-Sahara”, Tel Aviv _otes, Volume 6, Special Edition n° 3, June 4, 2012, p. 2.

TEICHMANN Richard, « The War on Mali. What you Should Know: An Eldorado of Uranium, Gold, Petroleum, Strategic Minerals ... », Global Research, 15 janvier 2013.

THIAM Adam, « Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée », Centre pour le dialogue humanitaire, Institut du Macina, 2017.

WAGNER Christina, « Les espaces de non-droit et sociétés parallèles face à la fragilité structurelle et politique de l'État », Symposium sur le terrorisme au Mali des 24 et 25 août 2017, Konrad Adenauer Stiftung, 2017, p.30

ZARTMAN William, « Pouvoir et État dans l'islam », Revue Pouvoirs, n°12, 1983.

Études et Rapports

International Crisis Group, « Parler avec les « méchants »: vers un dialogue avec les djihadistes du centre du Mali », rapport n° 276 Afrique, Dakar-Bruxelles, mai 2019.

International Crisis Group, « Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction? », Africa Report n° 92, 31 March 2005.

International Crisis Group, Briefing Afrique n° 90, « Mali: pour une action internationale résolue et concertée », 24 septembre 2012.

International Crisis Group, Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction, Rapport Afrique n°249, 18 juillet 2017, p.9

International Crisis Group, Rapport Afrique n° 189, « Mali éviter l'escalade », juillet 2012.

International Crisis Group, rapport Afrique n° 208, « Niger: un autre maillon faible dans le Sahel », 19 septembre 2013.

International Crisis Group, Rapport Afrique n° 226, « Mali : la paix à marche forcée ? », 22 mai 2015.

International Crisis Group, Rapport Afrique n° 92, « Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction? », 31 mars 2005.

International Crisis Group, Rapport spécial « Exploiter le chaos: l'État islamique et Al-Qaïda », 14 mars 2016.,

International Crisis Group, rapport: « Popular Protest in North Africa and the Middle East (V): Making Sense of Libya », décembre 2011.

ONU, Rapport du Secrétaire général des NU sur la situation au Mali, CSNU S-2016-498, 31 mai 2016, p.17
Rapport de la Mission internationale des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), septembre 2018.

Rapport du haut représentant du Président de la République sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, Résolution 2056 du Conseil de sécurité des Nations unies, 5 juillet août 2018

Rapport GAFFI, Le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, Paris, Giaba éditions, 2013, 52p.

Constitutions et textes juridiques

Constitution malienne du 25 février 1992.

Constitution malienne du 2 juin 1974.

Constitution malienne du 22 septembre 1960

Loi n° 61-81/ANRM du 03 août 1961 portant organisation générale de la défense.

Loi n° 04-051 du 23 novembre 2004 fixant l'organisation générale de la défense.

Décret n° 2013-212 du 6 mars 2013 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission dialogue et réconciliation.

Arrêté n° 06 MDAC-SG du 17 octobre 2006 fixant les détails de l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'état-major général des armées.

Décision 2013/87/PESC du Conseil relative au lancement d'une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali), adoptée le 18 février 2013, JO du 19 février 2013.

Décision 2013/34/PESC du Conseil relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali), adoptée le 17 janvier 2013, JO du 18 janvier 2013.

Décisions de justice

Décision n°2016-05 Cour constitutionnelle du 5 mai 2016 du Mali;

Décision n°2017-01 du 6 juin 2016 Cour constitutionnelle du Mali

Décision n°2017-04 du 4 juillet 2017 Cour constitutionnelle du Mali.

Discours

DAMIBA Paul-Henri Sandaogo, Discours de bilan de son mandat à la tête du Burkina, Dori, 4 septembre 2022

Sites internet consultés

Journal Le Canard Enchaîné, « Qatar in Northern Mali and Algeria », 10 juin 2012.

[http://www4.smartadserver.com/call/pubjumpi/21105/148704/9497/S/\[timestamp\]/?](http://www4.smartadserver.com/call/pubjumpi/21105/148704/9497/S/[timestamp]/?)

Mali : l'équation Touareg, <http://www.bu.edu/wara/files/2013/06/mali-the-Tuareg-question.pdf>

NIMMO Kurt, « Guerres impérialistes occidentales en Afrique : du Mali à l'Algérie, la légion islamiste de la CIA donne le prétexte aux interventions néocolonialistes », www.infowars.com/CIA, 22 janvier 2013

KEITA Djiguiba, « Après Tenenku, l'État va-t-il abandonner Macina ? », www.maliweb.net, consulté le 20 janvier 2016

Cette publication a été soutenue par la fondation Rosa Luxemburg. Les positions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Rosa Luxemburg Stiftung.

This publication has been supported by the Rosa-Luxemburg-Stiftung. The positions expressed herein do not necessarily reflect the views of the Rosa-Luxemburg-Stiftung”



Regional Office West Africa

Villa 43, Mermoz Sotrac, Dakar, Senegal

Tel. +221 33 869 75 19 - Email: info.dakar@rosalux.org